



Open Research Online

The Open University's repository of research publications and other research outputs

Les racines historiques des conflits sociopolitiques en pays maasai, Kenya

Book Section

How to cite:

Hughes, Lotte (2010). Les racines historiques des conflits sociopolitiques en pays maasai, Kenya. In: Jacob, Jean-Pierre and Le Meur, Pierre-Yves eds. Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté dans les sociétés du Sud. Karthala, pp. 279–317.

For guidance on citations see [FAQs](#).

© 2010 Karthala

Version: Accepted Manuscript

Link(s) to article on publisher's website:

http://www.karthala.com/rubrique/detail_produit.php?id_oeuvre=2218

Copyright and Moral Rights for the articles on this site are retained by the individual authors and/or other copyright owners. For more information on Open Research Online's data [policy](#) on reuse of materials please consult the policies page.

oro.open.ac.uk

Les racines historiques des conflits sociopolitiques en pays maasai, Kenya

Justice, injustices et réciprocité

Lotte HUGHES

« Le temps est venu pour la communauté maasai de faire une pause pour réfléchir, passer en revue et évaluer dans leur ensemble les pertes subies durant la terrible dépossession foncière exercée par le Régime impérial britannique (...) Il ne serait ni indécent ni imprudent de la part des Maasai d'exiger qu'on leur restitue une partie de leurs pâturages ou d'obtenir une compensation financière (...) » (SIMOO, 2003).

Malgré l'existence d'autres populations maasai ailleurs dans le pays – et également en Tanzanie voisine –, c'est dans les districts de Narok, Kajiado et Trans-Mara qu'habitent l'essentiel des 400 000 Maasai du Kenya¹. Pourtant, l'immense majorité des visiteurs de la zone occidentale de cette région où se trouve la célèbre réserve de chasse Masai Mara est bien loin de penser qu'une grande partie des résidents maasai y vivent sans l'avoir choisi². Leurs ancêtres furent en effet poussés à la pointe du fusil vers le sud de cette région alors que le Kenya constituait un protectorat de l'Afrique Orientale britannique. Ils furent parqués avec leur bétail dans ce zoo humain virtuel. Des parties de ce « zoo » sont ultérieurement

1. Les chiffres des recensements ne sont pas fiables. Les totaux fluctuent selon que l'on distingue ou non les locuteurs maasai et maa (qui incluent les Samburu, les Il Chamus, et d'autres). Voir tableau 4.6 in Rutten (1992 : 131).

2. Il faut préciser que nul n'est autorisé à vivre au sein de la réserve, en dehors des *lodges* pour les touristes ; je me réfère au district occidental de Narok dans son ensemble.

devenues des zones très convoitées de conservation de la vie sauvage, au moment de la création des réserves et des parcs nationaux – substitués aux anciennes réserves de chasse –, faisant des Maasai une composante esthétique de l'expérience occidentale du safari de vision.

Bien que nombre d'entre eux aient prospéré dans le sud, en particulier grâce à la spéculation foncière et aux revenus tirés de la culture du blé et du tourisme de vision, on assiste à une aggravation de la paupérisation, de la marginalisation et des pressions sur la terre que certains spécialistes et de nombreux Maasai attribuent au processus d'aliénation foncière qui a débuté en 1904³. La croissance démographique, les changements climatiques, les retraits de terre pour la protection de la faune sauvage, les changements de régime foncier qui ont suivi l'introduction des *group ranches* au milieu des années 1960 et leur subdivisions ultérieures, lorsque la gestion foncière communale a cédé la place aux exploitations individuelles ont également été des facteurs décisifs⁴. Le contexte plus large est celui d'une absence de politique foncière nationale efficace, d'un héritage colonial de dépossession foncière et de l'échec du gouvernement à traiter les doléances foncières au niveau national, en dépit d'une série de commissions d'enquêtes sur ces questions.

Certes, on ne peut pas parler d'absence totale de stratégie foncière de la part de l'État. Toutes les terres kenyanes appartiennent à l'une des trois catégories : terres domaniales, collectives ou privées. La politique des gouvernements successifs a été d'encourager la privatisation. Par ailleurs, l'appropriation des terres et des ressources naturelles par l'État est en constante augmentation, les communautés ayant vu leur contrôle sur les terres communales diminuer régulièrement. Dans le cas des Maasai, Galaty avance que la relation entre la communauté et sa terre, ainsi que les « relations sociales d'inégalité » ont profondément changé, en raison de « l'adjudication et de l'enregistrement systématiques de deux districts du pays maasai en tant que propriété privée (*freeholding*) durant les années 1970 »⁵.

3. Voir par exemple Campbell (1993) ; Olo-Dapash (1997) ; Ole Keiwua (non daté) ; Ole Ntimama (1994) ; Rutten (1992).

4. Les *group ranches* communaux ont été introduits en pays maasai des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 dans le cadre de projets de développement de l'élevage qui visaient à transformer les pasteurs nomades en éleveurs sédentaires, producteurs de viande et d'autres produits pour le marché national. L'administration croyait qu'une installation sur un lieu fixe faciliterait l'accès des populations aux services éducatifs, sanitaires et autres. Les Maasai les plus riches avaient aussi commencé à créer des ranchs individuels à partir des années 1950. Pour diverses raisons, dont la demande croissante de titres individuels, les *group ranches* ont commencé à se déliter et à se fragmenter à partir des années 1980. Vers 1991, on estime que 60 % des terres de *group ranches* avaient été subdivisées en propriétés individuelles. Pour Kajjado, voir Rutten (1992 : chapitre 7), Campbell (1993) ; pour la région de Mara, Thompson et Homewood (2002).

5. Galaty (1981 : 68 ; 1994).

En 2004, le gouvernement a lancé un processus d'élaboration d'une politique foncière nationale et d'introduction des réformes attendues depuis longtemps. En novembre 2007, un mois avant les élections législatives dont les résultats contestés ont déclenché une vague de violences et une crise politique qui n'a pu être résolue qu'au moyen d'une médiation externe, cette politique – selon l'ONG *Kenya land alliance*⁶ – attendait « l'approbation du cabinet ministériel et le passage au parlement ». La tourmente postélectorale a interrompu ce processus. Au moment de la rédaction de cette contribution (avril 2008), alors que se dessine une nouvelle coalition gouvernementale, la probabilité d'un débat et plus encore d'une mise en œuvre de cette politique est incertaine. Jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit approuvée et introduite, il sera probablement impossible de mettre en place une réforme foncière nationale⁷. La crise postélectorale a révélé le besoin urgent d'une nouvelle constitution pour le Kenya, ainsi que d'une restructuration des institutions judiciaires et gouvernementales clés.

Pour ce chapitre, la thèse que je développerai est qu'il est nécessaire d'historiciser les conflits actuels sur la longue durée, et de s'inspirer des analyses anthropologiques de la réciprocité si l'on veut comprendre les relations des Maasai à la terre dans toute leur complexité. Ce chapitre est divisé en six sections. Il se penche tout d'abord sur les traités ou les accords de la période coloniale qui ont entraîné pour les Maasai la perte d'une part importante de leurs terres au profit des Britanniques. Il présente ensuite dans une perspective chronologique les griefs des Maasai. En troisième lieu, il examine certaines des divisions qui traversent la communauté maasai et la nation kenyane actuelle. Le quatrième point est consacré aux problèmes non résolus qui découlent des injustices historiques. La cinquième partie détaille les usages du passé et de la mémoire sociale. Le dernier chapitre analyse et compare la rhétorique d'une série d'activistes et politiciens maasai.

6. « National Land Policy – The Popular Version », article élaboré par la *Kenya land alliance* (nov. 2007) consultable en ligne avec d'autres articles utiles à l'adresse Internet suivante : www.kenyalandalliance.or.ke

7. Selon la *Kenya land alliance*, les réformes foncières proposées « ne peuvent être sécurisées et rendues pérennes que si elles sont ancrées dans la Constitution. On peut tenir pour responsable de nombreux aspects de la question foncière au Kenya le cadre constitutionnel actuel et son approche de la protection des droits de propriété sur la terre. La Constitution ne reconnaît pas la spécificité de la terre et la traite comme d'autres formes de propriété, en privilégiant les droits individuels aux dépens des droits communaux et d'intérêt public », « National Land Policy », *op. cit.*, p. 10. Consulté en ligne : www.kenyalandalliance.or.ke

Les « accords » coloniaux

La migration dans le sud fut consécutive aux deux accords maasai (parfois qualifiés de « traités ») que les Britanniques avaient conclus avec des représentants de la communauté en 1904 et 1911⁸. Le second de ces accords ainsi que la perte du plateau de Laikipia (dans les hautes terres du nord) au profit des colons blancs furent contestés en vain devant la Haute cour de l'Afrique orientale britannique en 1913 par un groupe de Maasai appuyé par des avocats britanniques⁹. De nombreux Maasai font à présent référence à ces « accords » avec des guillemets, pour indiquer que leurs dirigeants ont été forcés de les signer. Il s'agissait en apparence de contrats signés entre deux nations souveraines, par lesquels des terres étaient cédées aux Britanniques pour l'installation d'Européens en échange de territoires de réserve. D'autres réserves dites « autochtones » (*native*) ont été créées ultérieurement pour d'autres communautés. Contrairement aux réserves maasai, aucune ne voyait ses « frontières garanties par un accord » (Low, 1965 : 38).

En réalité, le territoire mis en réserve ne s'est pas avéré inviolable, et ses résidents étaient considérés comme de simples tenanciers de la Couronne. Ce n'est qu'avec l'Ordonnance des territoires de 1915 que les terres de la Couronne furent définies comme « toutes les terres occupées par les tribus indigènes du Protectorat » et réservées à leur usage. Le Dr Norman Leys, agitateur anti-impérialiste, fit le commentaire suivant : « Le mot "réserve" au Kenya est un mot totalement trompeur. On persiste à l'utiliser parce qu'il n'existe aucun autre mot pour désigner des terres non aliénées par la Couronne et occupées par des autochtones (...) [Résultat de la] politique [foncière] tout vestige de droit foncier local – qu'il relève de la tribu, du chef, ou d'un membre de la tribu, a été effacé »¹⁰. Sorrenson décrit les principes qui sous-tendent cette première phase de politique foncière : « (...) les droits indigènes sur la terre ont été limités aux droits d'occupation, de culture et de pâturage, et n'équivalent pas à un titre sur la terre elle-même. Il est donc admis que la terre, une fois désertée par ses occupants africains, doit considérée comme perdue et revenir à la Couronne » (Sorrenson, 1965 : 682). Ses effets seront

8. Des copies des deux accords figurent en annexes 1 et 2 de Sandford (1919). L'original du premier accord n'a jamais été retrouvé, mais le manuscrit original du second accord est conservé aux Archives nationales (NA) de Londres, sous la réf. DO118/383.

9. Ces événements et leurs répercussions font l'objet de ma thèse de doctorat (2002) et de mon livre (2006).

10. Leys (éd. 1925 : 78, 80). Le Dr Leys a embrassé la cause des Maasai et tenté de stopper le second déplacement, ce qui lui valu de perdre son travail de cadre médical du gouvernement ; voir Hugues (2002, 2006).

désastreux, tout particulièrement pour la vie des nomades transhumants qui n'étaient pas attachés à un lieu spécifique.

L'accord de 1904 désigne deux réserves vers lesquelles les populations maasai qui vivaient dans la vallée du Rift devaient être déplacées : l'une se trouve sur le plateau Laikipia, à l'est du Rift, l'autre au sud de Nairobi, dans le district actuel de Kajiado¹¹. Une liaison routière devait être construite, afin que les Maasai et leur bétail puissent se déplacer entre les deux réserves. Elle ne verra jamais le jour. La communauté s'était vue promettre l'occupation exclusive de ces régions « aussi longtemps que la race maasai existerait ». Le principal signataire du côté maasai était Olonana (anglicisé en Lenana), un prophète ou expert rituel (*ol-oiboni*) que les Britanniques avaient pris pour un chef politique (*paramount chief*). Dix-neuf autres Maasai apposèrent également l'empreinte de leur pouce sur le document qui stipulait qu'ils étaient « entièrement satisfaits de ce que les propositions de [leur] retrait dans des réserves précises et définitives se fasse pour le bien incontestable de [leur] race ». Ils donnaient en même temps leur accord pour se déplacer vers les deux zones. Des frontières avaient certes été fixées, mais elles étaient qualifiées d'« approximatives ».

Sept ans plus tard, les Britanniques revenaient sur l'accord et en élaboraient un second qui abrogeait de facto le précédent. Les Maasai qui vivaient dans la réserve de Laikipia furent contraints de vider les lieux vers une nouvelle extension de la réserve du sud initiale, située à l'ouest de celle-ci. La principale raison de cette réinstallation était de libérer la Laikipia pour l'installation de colons blancs. Ces derniers avaient longtemps bataillé pour en arriver là. Les administrateurs considéraient également qu'il était nécessaire de déplacer les Maasai au sud de la nouvelle voie ferroviaire de l'Ouganda (qui scindait en deux leurs anciens pâturages de la vallée du Rift) et de « rassembler » la « tribu » en un lieu unique, afin de faciliter la taxation et le contrôle des nomades « errants ». C'est à cette époque (avril 1911) qu'Olonana le prophète et « grand chef » mourut, laissant sur son lit de mort de prétendues instructions à son peuple lui enjoignant d'obéir aux Britanniques et de partir¹². Le prin-

11. Les Maasai sont répartis en sections socio-territoriales nommées *il-oshon*, sing. *ol-oshon*, qui historiquement occupaient des zones spécifiques. Certaines ont à présent disparu. Il en subsisterait environ 22, bien que certains spécialistes en recensent de 16 à 19 au Kenya et en Tanzanie. Les Purko, qui ont été les plus touchés par les déplacements forcés, constituent l'une des plus importantes.

12. Je dis « présumé » car la société maasai est « acéphale » et n'avait pas de chefs avant que les Britanniques n'en créent. L'administration réalisa plus tard son erreur et retira en 1918 son titre de chef supérieur (*paramount chief*) à Seggi, le fils d'Olonana, abolissant ainsi le titre même (Sandford, 1919 : 55). Il resurgit toutefois après la période coloniale, lorsqu'un de mes informateurs, Lerionka Ole Ntutu, adopta le titre de chef

cipal signataire maasai était Seggi, le fils adolescent d'Olonana, ainsi que dix-sept autres, dont trois avaient déjà apposé leurs empreintes sur le premier accord. Selon les écrits du gouverneur franco-canadien Percy Girouard – le principal architecte du second accord – la totalité de la réserve était destinée à « l'usage exclusif de la tribu maasai ». Nulle parcelle n'en serait louée ou cédée à des non-Maasai sans l'autorisation du grand chef et des représentants maasai, hormis « les terres pouvant être requises à des fins d'exploitation minière ou tout autre objectif public »¹³. Vingt-mille personnes au moins et 2,5 millions de bêtes furent déplacées de forces entre 1911 et 1913¹⁴.

Les Britanniques ont ainsi pris aux Maasai environ 50 à 70 % des terres dont ils se servaient autrefois et qui s'étendaient au nord jusqu'au Lac Baringo. Il existe de nombreuses preuves attestant de ce que le gouvernement, sous la pression des colons européens, a commis ce faisant une profonde injustice dont les répercussions s'exercent encore aujourd'hui. Il avait passé un contrat foncier écrit et formel – le seul de son genre à avoir été conclu avec un groupe ethnique de l'Afrique Orientale britannique – pour le rompre sept ans plus tard, au prétexte que les Maasai eux-mêmes avaient demandé à être déplacés¹⁵. La réserve du sud représentait un piètre succédané à leur ancien territoire du nord (nommé *Entorror* par les Maasai). Son extension occidentale en particulier manquait de sources permanentes suffisantes, de forêts accessibles et de refuges face à la sécheresse. Une combinaison de facteurs – résultant des déplacements et plus globalement de l'intervention coloniale – ont mené depuis à une pression démographique aiguë, à la dégradation des terres, à l'érosion des modes de subsistance et à une vulnérabilité accrue face à la sécheresse.

supérieur et fut reconnu comme tel par le gouvernement de l'ex-président Daniel arap Moi, dans le cadre d'une relation patron-client. Les chefs désignés par le gouvernement existent encore dans le Kenya actuel, héritage de structures coloniales obsolètes.

13. Dans un article récent (2008), je discute de la manière dont les gouvernements coloniaux et postcoloniaux se sont servis de cette clause dérogatoire sur les mines pour autoriser la présence de compagnies étrangères d'exploitation des mines de soude dans la réserve du Sud, de 1911 jusqu'à ce jour.

14. Estimations recueillies par Sandford (1919). Il ne donne aucun total définitif pour les deux déplacements.

15. Les Britanniques conclurent un accord en 1905 avec la communauté nandi qui fut ainsi repoussée au nord de la *Schlater's road* (selon David Anderson, communication personnelle ; le document n'a jamais été trouvé). Ils recommencèrent en 1921, lorsque les Nandi furent déplacés des fermes de Kipkarren pour laisser la place aux colons soldats.

Expressions des doléances

Non seulement le sentiment de perte et de trahison n'a pas disparu chez les Maasai, mais il s'est encore renforcé avec le temps. Les plaintes concernant l'aliénation des terres et ses conséquences ont été exprimées publiquement en quatre grandes occasions :

1. devant la commission foncière kenyane (*Kenya land commission*, KLC) en 1932 ;

2. lors de la seconde conférence constitutionnelle kenyane à la *Lancaster house* à Londres en 1962 ;

3. lors des discours et débats publics sur la révision constitutionnelle de 2002 à 2005, qui s'est achevée par un référendum que le gouvernement a perdu ;

4. en 2004, sous la forme des menaces d'activistes maasai d'intenter de nouveau un procès à la Grande-Bretagne à l'occasion du centenaire du premier accord.

Je vais présenter ces expressions publiques des doléances en respectant l'ordre chronologique mais en mettant l'accent surtout sur la seconde et la quatrième.

1932 et 1962

En 1932, Parsaloi Ole Gilisho, porte-parole de sa classe d'âge, qui avait essayé de s'opposer au second déplacement forcé en 1911-12, témoigna oralement devant la commission foncière kenyane à Narok. Il exprimait son amertume en ces termes : « les Samburu vivent dans le pays où je vivais autrefois ; ils ont prospéré et je n'ai connu que des épreuves »¹⁶. Lorsque les chefs et les aînés maasai demandèrent dans un memorandum le retour au Laikipia afin de « rectifier une injustice criante », ils s'entendirent répondre « qu'il était hors de question de rendre aux Maasai aucune des terres octroyées aux Européens par le gouvernement »¹⁷. Plus explicite encore, une partie du mémo traitant de « Nos relations amicales avec les Britanniques » soulignait la manière dont les Maasai avaient gracieusement autorisé¹⁸ l'explorateur écossais

16. *KLC Evidence*, Vol. 2 (1934). Ole Gilisho témoigna le 19 octobre 1932 à Narok (pp. 1199-1202). Né Laikipiak mais assimilé à la section Purko, Ole Gilisho (vers 1875-1939) était membre du groupe de circoncision de la classe d'âge II-Tuati II. Bien qu'il ait entamé une procédure juridique, c'est son beau-fils Ole Nchoko qui fut le premier plaignant du procès maasai en 1913. Ces événements sont décrits dans Hugues (2002, 2006).

17. *KLC Evidence, ibid.* (1934 : 1221-30, 1202).

18. Le soulignement est de l'auteur.

Joseph Thomson à traverser leur territoire en 1883, un voyage qui était « le prélude » à la construction du chemin de fer (qu'ils avaient donc facilité) ; s'étaient engagés dans une alliance amicale avec la Grande Bretagne ; avaient aidé les administrateurs John Ainsworth and Francis Hall en prêtant des guerriers pour « soumettre » d'autres « tribus sauvages » ; avaient soulevé (*raised*, probablement au sens de grossir les rangs des Britanniques) les *King's African rifles* ; et accordé leur aide au gouvernement pendant la Première guerre mondiale. Plusieurs centaines de guerriers maasai avaient par exemple aidé les Britanniques, leur servant d'éclaireurs, d'espions ou de messagers sur la frontière de l'Afrique Orientale allemande¹⁹. Les Maasai avaient également fait des « dons » en bétail, sur lesquels je reviendrai, pour nourrir les contingents militaires. Le devoir de mémoire relatif à ces contributions fut également souligné : le soutien des Maasai aux campagnes militaires britanniques était « de l'histoire récente dans la mémoire de nombreux témoins toujours en vie » – un rappel subtil de ce que les Britanniques feraient bien de s'en souvenir aussi. Le mémo se poursuivait ainsi :

« Nous vous soumettons respectueusement le fait que notre alliance avec une honorable nation et que la protection et avantages tirés d'une relation si pacifique et si bénéfique auraient naturellement dû déboucher sur la croissance et la prospérité de notre tribu, et sur l'augmentation de notre cheptel et de notre population ; mais plutôt que de nous donner davantage d'espace pour notre expansion, l'augmentation de notre cheptel se transforme en souci pour le gouvernement, qui cherche par tous les moyens à le réduire²⁰ ».

Par conséquent, en contractant cette alliance, la communauté avait nourri des attentes en matière de croissance et de prospérité économiques, attentes qui découlaient normalement de l'échange de bétail ou d'autres formes coutumières de réciprocité. Elle fut donc choquée de se retrouver dans une « situation de détresse regrettable » – avec un territoire réduit à une peau de chagrin, des troupeaux diminués, des sources tariées et des forêts dévastées²¹.

Faisons à présent un bond dans le temps jusqu'au printemps 1962 et aux concertations pré-indépendance à Londres. Les Maasai y étaient prin-

19. Certains Maasai ont rejoint les *King's African rifles*, malgré l'échec des tentatives de conscription forcée. À quelques exceptions près, « leur conduite tout au long de la période d'essai, alors que la guerre en Afrique Orientale était à leurs frontières, fut exemplaire » (Sandford, 1919 : 4, 18, 126 et chapitre 8).

20. *KLC Evidence* (1934 : 1224-5). Il s'agit d'une référence aux tentatives du gouvernement de restreindre ce qui est considéré comme du « stockage excessif » des « surplus » de bétail.

21. *Ibid.* (1934 : 1225).

cipalement représentés par des membres du conseil législatif local (*Legislative council*, Legco) : Ole Tipis, John Ole Konchellah (membres de l'Union démocratique africaine du Kenya : *Kenya African democratic union*, KADU) et John Keen (de l'Union nationale africaine du Kenya : *Kenya African national union*, KANU)²². La délégation tint trois réunions avec le Secrétaire d'État et un groupe de représentants de la conférence. Ils demandaient, dans un mémorandum, que la terre cédée entre 1904 et 1911 fût reconnue comme la propriété des Maasai et qu'elle leur soit retournée après le départ des colons européens. Conclusion logique, la terre n'avait été qu'empruntée, ou temporairement partagée. Parmi les autres requêtes, on trouve une demande de compensation pour les terres des zones industrialisées, principalement dans et autour de Nairobi, dont le développement empêchait toute restitution ; l'accès à des services médicaux et éducatifs plus nombreux et de meilleure qualité ; des indemnités de la société Magadi Soda et de la compagnie d'exploitation aurifère Loggoren, toutes deux installées sur les territoires de réserves maasai ; et des droits sur l'exploitation de la faune et de la flore sauvages. Les Maasai voulaient des garanties quant à leur sécurité foncière sur leur réserve après l'indépendance et ils se plaignaient des aliénations passées de certaines portions, en contradiction avec les accords. Le mémorandum s'achevait sur une menace : « Si l'accord à présent négocié n'est pas assorti des garanties adéquates (...) [les Maasai] se verront contraints de conclure que leur seul recours réside dans des méthodes autres que la négociation »²³.

La peur de la domination kikuyu transparaît dans le document²⁴. Lorsque le futur président Jomo Kenyatta déclara que son peuple devait être autorisé à occuper les terres de la vallée du Rift qu'il squattait et/ou il travaillait sur des exploitations européennes, « une interminable protestation aurait surgi des rangs des Kalenjin et des Maasai (...) incitant William Murgor de l'Eldoret [groupe parlementaire KADU] à sonner l'alarme » (Kulundu, n. d.). Il ne s'agissait pas seulement du Rift : les Maasai étaient aussi préoccupés par l'infiltration d'« étrangers » dans leur réserve, infiltration qui risquait fortement de s'intensifier avec l'indépendance. Le message s'adressait surtout aux migrants kikuyu et kipsigi avec

22. Les autres membres de la délégation étaient Jason Ole Sein, Philip Ole Lemein, Dr Likimani, Partasio Ole Nambaso et John Ole Tameno. Tous sauf Keen et Lemein sont à présent décédés.

23. « Memorandum on Masai Lands in Kenya », diffusé le 20 mars 1962, CO822/2000, Archives nationales britanniques (NA). Keen a soumis à part un « Memorandum on Masai Treaties of 1904 and 1911 », le 23 mars 1962, même dossier.

24. À l'indépendance, les trois grands partis politiques étaient pour l'essentiel des coalitions d'intérêts ethniques : la KANU dominée par les Kikuyu et les Luo ; la KADU où dominaient Mijikenda, Kalenjin et Luhya, ainsi que quelques Maasai ; et l'APP (Parti du peuple africain) qui comptait surtout des Kamba.

lesquels pourtant les Maasai se mariaient, socialisaient et commerçaient depuis longtemps (Waller, 1993). La réserve était toujours administrée comme un espace clos, défini en 1906 par l'Ordonnance sur les districts périphériques et réaffirmé par le second traité, dont les Maasai craignaient qu'il ne fût abrogé à l'indépendance.

Selon le mémorandum, la récente famine en pays maasai, bien que consécutive à la sécheresse et aux inondations, était « un résultat direct de l'abandon des zones les plus humides et les plus fertiles auquel ils avaient été contraints »²⁵. Pour les délégués, c'était leur survie qui était désormais en jeu. La colère grondait car les Maasai avaient été l'une des dernières communautés à recevoir une aide d'urgence après la sécheresse de 1960-61. Alan Jacobs décrit comment les quatre sujets que sont le traité, la spoliation foncière, la sécheresse et l'aide internationale firent ensemble une entrée fracassante à la *Lancaster house* :

« La Conférence (...) a jeté une nouvelle lumière sur le traité masai de 1911 (...) : d'une part, non seulement les aînés traditionnels avaient le sentiment qu'ils ne souffriraient pas aujourd'hui s'ils possédaient toujours les terres dont ils ressentaient qu'elles leur avaient été volées par le passé, mais leurs dirigeants étaient également critiques et mécontents des "vagues assurances" qu'on leur prodiguait concernant le statut du traité et l'autonomie de leur territoire dans un nouvel État indépendant. D'autre part, alors qu'ils étaient déjà très touchés par la gravité de la sécheresse et le manque d'empressement de l'aide aux victimes de la famine... leur colère est encore montée d'un cran lorsqu'ils découvrirent que le plus gros des denrées alimentaires qui étaient finalement arrivées (...) étaient "un don du peuple des États-Unis d'Amérique", ainsi que cela figurait sur chaque colis » (Jacobs, 1965 : 77-78).

Les aînés reprochèrent aux Britanniques de ne pas aider les Maasai quand ils en avaient besoin, alors qu'ils avaient fait don de milliers de têtes de bétail pour nourrir les troupes engagées dans deux guerres mondiales qui ne les concernaient pas. Ils se plaignaient en fait d'un manque de réciprocité – un thème récurrent des témoignages maasai à la KLC, qui reviendrait sans cesse dans les années à venir.

Les Maasai se créent des « amis de bétail » par le biais de dons et de prêts de bétail ; or le mot *o-sotua* (pl. *i-sotuaitin*) signifie aussi cordon ombilical, parenté, relation étroite et paix (Mol, 1996 : 376). En faisant don de leurs bêtes, il est possible que les anciens aient voulu dire aux

25. « Memorandum on Masai Lands » : 2. La sécheresse de 1960-61 décima plus de 400 000 têtes de bétail et près de 80 % des troupeaux maasai du Kajiado, et de « nombreuses » personnes moururent de faim (Jacobs, 1965 : i, 72).

Britanniques, également propriétaires de bétail, qu'ils appartenait ensemble « à un réseau local d'interaction et d'aide réciproque »²⁶. Les « dons » peuvent aussi être utilisés ultérieurement pour recouvrer des dettes. En outre, il s'agit d'un cadeau en nourriture – « essentiel à la survie et donc, le don de cet élément essentiel induit la création d'un lien avec le receveur (...) il s'agit là d'une étape essentielle vers l'amitié et la familiarité »²⁷. Toutefois, en dépit de la perception maasai selon laquelle il s'agissait d'un don, le bétail acquis pour les besoins de l'armée durant la Première guerre mondiale a été pour sa majeure partie acheté ou échangé (des bouvillons pour des génisses, des vaches pour des moutons)²⁸. Pendant la Seconde guerre mondiale, des achats de bétail furent également imposés dans d'autres districts²⁹.

Lors des négociations, John Keen exigea 5,8 millions £ en compensation des terres spoliées³⁰. Ayant essuyé un refus, la délégation maasai refusa de signer le document final de la conférence³¹. Les Britanniques reconnaissaient la validité des accords maasai – au sens où ils imposaient toujours des obligations au gouvernement en fonction – mais ils leur niaient tout caractère juridiquement contraignant.

« Dans son jugement [de 1913], la Cour d'appel pour l'Afrique Orientale se réfère aux accords comme à des “traités” et les Maasai peuvent par conséquent prétendre que lesdits accords ont créé des obligations juridiques internationales. De l'avis de conseillers juridiques, la Cour (...) n'avait pas l'intention de sous-entendre que ces accords créaient des obligations juridiques internationales, il s'agissait simplement d'accords de nature politique³² ».

26. Spencer (1988 : 15) discute des amitiés de bétail en relation avec le mariage (*ibid.* : 27, 39). Voir également Jacobs (1965 : 159, 160). Sankan (1971 : 62-3) fait référence aux cadeaux en bétail comme à une forme de pot-de-vin.

27. Voir l'explication de Naomi Kipury du proverbe maasai *enkoshoke naata osotua*, dont la traduction littérale signifie « c'est l'estomac qui soutient le cordon ombilical » (Kipury, 1983 : 152).

28. Sandford (1919 : 126 *et sq.*). « La section Purko seule a fourni près de deux mille moutons et trois cents bœufs dès les premières semaines » des hostilités. Cette attitude « réjouissante » changea néanmoins, et des troupes furent envoyées dans les réserves pour ramener du bétail. Parfois les Maasai cachaient leurs moutons, s'attirant des poursuites et de lourdes amendes (1919 : 127). Les Britanniques ont remis des médailles à sept chefs et *village headmen* qui les avaient aidés à récupérer du bétail pendant la Première guerre mondiale, et leur avaient rendu d'autres services. Il est curieux de compter parmi ces derniers l'ancien dirigeant rebelle Ole Gilisho (1919 : 130-1).

29. Par exemple, dans le district ouest de Pokot, au nord-ouest du Kenya, durant et après la guerre. Zahl et Dietz (1999 : 175-6).

30. « Record of the Second Meeting with the Masai Delegation », 28 mars 1962 : 1, 3.

31. Lettre datée du 4 avril 1962, CO822/2000, NA.

32. Dossier n° 11, « The Masai: Official Eyes Only », CO822/2000, NA.

Même si les accords avaient créé des obligations juridiques internationales, il fut argué que celles-ci se seraient éteintes avec la transformation du protectorat en colonie en 1920, puisque de telles obligations « ne sauraient subsister entre la Couronne et ses sujets »³³. La Grande Bretagne admettait que les accords avaient créé une « obligation morale », qu'elle définissait néanmoins de manière très précise : des agents administratifs « que les Maasai connaissent et qui ont leur confiance devaient être affectés à la zone maasai » (formule tirée de l'accord de 1904), la communauté serait autorisée à occuper la réserve maasai et les Britanniques garantiraient qu'aucune des terres de la réserve ne soit louée ou cédée à un non-Maasai sans le consentement de la tribu, autrement que pour des activités minières ou à des fins d'intérêt public (formulation tirée de l'accord de 1911)³⁴. Le gouverneur Renison et d'autres avaient préalablement promis d'aider la communauté à parvenir à un nouvel accord avec le gouvernement kenyan indépendant – un accord qui respecterait et préserverait leurs droits actuels³⁵. Cette promesse ne fut pas tenue. Entretemps la Grande Bretagne avait durci sa ligne et elle considérait en 1963 qu'« elle s'était correctement acquittée de ses obligations avec les accords contractés avec les Maasai (...) et qu'il n'était pas du devoir du gouvernement britannique de négocier d'autres mesures avec le gouvernement kenyan »³⁶.

Ole Tipis demanda ultérieurement pourquoi l'obligation morale ne pouvait être transférée au nouveau gouvernement³⁷. Cela supposait l'émergence d'un sens des responsabilités intergénérationnelles, une notion relativement « moderne » que les gouvernements postcoloniaux kenyans et britanniques ont jusqu'à présent rejetée³⁸. On peut voir dans la

33. *Ibid.*

34. Dossier n° 11 (*ibid.* : 8). La reconnaissance d'une obligation morale se retrouve aussi dans P. J. Kitcatt, « Minute on the Masai Agreements », 19 février 1962, CO822/2000, NA.

35. La conférence des gouverneurs est-africains de janvier 1961 a décidé que l'on devait continuer d'honorer les accords et que la politique du gouvernement devait « perdurer pour préparer un nouvel accord entre le gouvernement de Sa Majesté et la nouvelle autorité en place », Secrétaire d'État en visite au Kenya, novembre 1961, « The Masai Problem », CO822/2000, NA. Commentaire du Département de l'Afrique Orientale de l'Administration coloniale : « Mais la manière de procéder est incertaine, ainsi que la manière dont cet accord pourrait prétendre à une quelconque validité en droit international » (même dossier).

36. Brouillon de télégramme, 8 décembre 1963, dans « Representations by Masai people concerning their future when Kenya becomes independent », CO822/3048, NA.

37. « Representations », *ibid.* Ole Tipis a adressé cette requête à « H.E. » (probablement *His Excellency the Governor*) à une réunion décrite dans des minutes non datées et manuscrites (dans une pochette au dos de ce dossier, CO822/3048, NA).

38. Janna Thompson (2002 : ix) définit une obligation historique comme « une responsabilité morale contractée par des individus ou des citoyens, des propriétaires ou

requête d'Ole Tipis une anticipation inconsciente des discours contemporains sur les droits de l'homme, mais je pense qu'il faut plutôt insister ici sur le fait que pour les membres d'une société à classes d'âge et groupes générationnels, l'existence de responsabilités entre générations constitue la norme. On peut les interpréter comme une extension des « pactes entre pairs » et des idéaux culturels centrés sur le respect, le sacrifice de soi et l'honneur (Spencer, 1988).

La révision constitutionnelle (2002-05)

La grande occasion de formuler publiquement une demande de réponse aux doléances historiques se présenta en 2002/05, lors de l'intervention des groupes défendant les droits autochtones et des minorités dans le cadre de la révision de la constitution kenyane³⁹. Suite à l'échec du gouvernement au referendum de novembre 2005, l'ébauche de constitution (connue sous le nom de *Wako draft*) fut rejetée par 57 % des votants. Elle proposait la décentralisation des prises de décision en matière d'environnement et la création d'une commission nationale sur les questions foncières, ce que la *Kenya land alliance* continue de réclamer. Bien que les Maasai aient finalement voté « non », en dépit des manœuvres du gouvernement, dont une proposition de redonner le contrôle du Parc national d'Amboseli au conseil local (*county council*) majoritairement maasai, ils virent dans le processus une occasion de revanche par rapport à 1962-63, lorsque l'appui des Britanniques leur avait fait défaut pour garantir la mention de leurs droits dans la première constitution kenyane. Les électeurs autochtones ou des groupes minoritaires rejetèrent la version finale de la constitution parce que « celle-ci ressemblait trop peu à la version négociée [qu'ils] avaient tenté d'influencer de toutes leurs forces (...) elle concentrait les pouvoirs en la

des représentants de grandes sociétés, ou des membres d'une quelconque association intergénérationnelle ou communauté, en tant que résultat des engagements ou des actions de leurs prédécesseurs. Les actions passées sont connectées aux responsabilités présentes par le biais d'un argument moral ». Son approche des obligations historiques « est fondée sur la conception d'une société ou d'une nation en tant que communauté intergénérationnelle dont les institutions et relations morales perdurent à travers le temps et la succession des générations et dont l'intégrité politique et morale dépend de ses membres, qui acceptent les obligations intergénérationnelles et honorent les devoirs historiques » (2002 : xviii).

39. Une commission de révision constitutionnelle a été créée en octobre 2000 par une Loi parlementaire, mais elle n'a pas commencé sa tâche avant plusieurs mois. À titre d'exemple de propositions, le Réseau des minorités ethniques des pasteurs et des chasseurs-cueilleurs a présenté un mémorandum à la Commission le 15 juillet 2002, « The Case for the Recognition and Protection of the Rights of Kenya's Indigenous Peoples » que l'on pouvait consulter en ligne sous : www.kenyaconstitution.org/docs/11d126.htm.

personne du Président et ne reconnaissait pas la situation des peuples autochtones, alors que la version précédente – le « projet Bomas » – mentionnait explicitement la protection des peuples marginalisés »⁴⁰. Les gens craignaient que les aires protégées (parcs, réserves, etc.) et les terres communales ne soient converties en « terres publiques » et placées sous le contrôle du gouvernement central. Les traditionalistes s'opposèrent également à des recommandations du projet concernant les terres et les droits d'héritage des femmes et à l'idée d'augmenter le nombre de sièges de parlementaires attribués à ces dernières.

Nombre des sujets âprement débattus à la *Lancaster house* ré-émergèrent à cette occasion, mais avec une différence de taille : les représentants maasai ne se lamentaient plus à propos de l'adhésion aux termes de l'accord de 1911. Lors des discussions de Bomas, William Ole Ntimama, membre du parlement pour le Narok Nord mentionna les espoirs des Maasai qu'on leur restitue leurs terres, condamnant les « pseudo-accords » qui leur avaient fait perdre leur territoire. On pourra mettre ultérieurement ce point en regard de l'appel lancé à la Grande-Bretagne pour qu'elle respecte lesdits accords. Les Maasai semblaient déchirés entre un usage des traités comme levier de l'imputabilité du régime impérial défunt et du gouvernement kenyan, et la dénonciation de ces mêmes traités. Désormais, ils devaient choisir : suivre la voie maorie et utiliser les traités coloniaux pour maintenir la responsabilité des gouvernements face à un contrat historique, ou bien le rejeter. Les deux options étaient en tout cas incompatibles⁴¹. Une délégation maasai conduite par George Saitoti, alors ministre de l'éducation, qui s'était rendu à la *State house* pour exprimer son soutien à la proposition de constitution, fut accusée par Ntimama de trahir la communauté⁴². À son tour, la délégation accueillit avec mépris l'appui de Ntimama et de ses partisans à la Déclaration de Suswa – un vote de défiance envers le projet de constitution de Wako émanant des Maasai qui s'étaient réunis par milliers un mois auparavant.

40. Rapport régional sur l'Afrique Orientale pour l'année 2005, IPACC. À consulter en ligne sous : www.ipacc.org/za/eng/regional_eastafrica.asp

41. En Nouvelle-Zélande, où les chefs maoris et la Couronne britannique ont signé le traité de Waitangi en 1840, des revendications peuvent être portées devant une commission d'enquête permanente, le tribunal Waitangi, créé en 1975 pour veiller au respect des principes du traité.

42. Saitoti, qui affirme être maasai mais serait d'ascendance kikuyu, est un vétéran de la politique dans le district Kajiado à prédominance maasai. Il possède un PhD en mathématiques de l'Université de Warwick au Royaume Uni (1972) ; il a été vice-président de 1989 à 1997 et de 1999 à 2002 ; il fut contraint de démissionner de son poste de ministre de l'éducation en février 2006 car il aurait été impliqué dans les affaires de corruption. Jamais inculpé, il a récupéré son poste quelques mois plus tard. Il est actuellement ministre de la sécurité intérieure.

Les deux bords s'accusaient mutuellement de ne pas représenter la communauté dans son ensemble, une situation classique chez les Maasai.

L'engagement dans la campagne pour le « non » à la constitution menée par le Mouvement démocratique orange (*Orange democratic movement*, ODM) incita les Maasai et d'autres communautés à davantage montrer les dents. L'ODM était un tout nouveau mouvement de coalition. Devenu le principal parti d'opposition, il s'est récemment allié à son ancien rival, le Parti d'unité nationale (*Party of national unity*, PNU) conduit par le président Mwai Kibaki. Le succès de ce « non » au vote « illustre le pouvoir croissant des groupes autrefois marginalisés au Kenya », qui tirent partie de la toute nouvelle politique de reconnaissance⁴³. La victoire avait « radicalement modifié les alliances politiques » et entraîné le renvoi de certain ministres⁴⁴. On est dans le contexte d'une capacité d'action croissante des groupes indigènes et minoritaires à travers le mouvement international des droits des peuples autochtones, la prolifération simultanée des ONG (internationales et locales) centrées sur les droits de l'homme, et les nouvelles tendances au sein des Nations Unies en faveur de la protection des droits collectifs indigènes. Ce processus a culminé avec l'adoption lors de l'Assemblée générale des Nations unies de 2007 de la Déclaration préalable des droits des peuples autochtones, après plus de 20 ans de négociations. Le « torrent de politiques identitaires dans la sphère publique » qui a balayé le Kenya pendant cette période n'était donc pas uniquement la conséquence des réformes politiques locales et de l'élargissement de l'espace démocratique, mais aussi le produit de l'intensification des débats internationaux centrés sur les droits collectifs (Englund et Nyamnjoh, 2004 : 2).

La prise du Laikipia (2004)

Le redémarrage des revendications des Maasai pour la restitution de leurs terres tendent à coïncider avec, ou à suivre des épisodes graves de sécheresse, comme ce fut le cas en 1930 (lorsque le premier groupe politique important, la *Masai association*, s'était formé, après la « famine des peaux » – *famine of the hides* – de 1929) et dans les années 1960-62⁴⁵. La sécheresse rappelle brutalement son cantonnement forcé à la commu-

43. La citation est issue du site Internet de l'IPACC (*ibid.*) ; sur la politique de reconnaissance, voir Taylor (1992) ; Englund et Nyamnjoh (2004).

44. Site Internet de IPACC (Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique).

45. Rutten (1992 : 125) établit la liste des principales sécheresses et autres catastrophes naturelles qui se sont produites de 1890 à 1990. King fait le lien entre la sécheresse de 1960-1961 et la politisation des Maasai (1971).

nauté, ainsi que la perte des pâturages de saison sèche. Elle incite ses dirigeants à se manifester, invoquant les arguments déjà entendus à la *Lancaster house* et à la KLC. L'article rédigé par Ntimama en 1994 dans *Cultural survival quarterly* coïncidait avec une sécheresse, et il mentionnait ce point (voir *infra*). En octobre 2000, au pire de la sécheresse qui a vu les pasteurs Kajiado et leurs troupeaux envahir les abords de Nairobi et les ranchs de la vallée du Rift à la recherche de pâturage, Ntimama exerça « une nouvelle pression en faveur des droits fonciers maasai » dans le cadre d'un rassemblement largement médiatisé à Maji Moto (« eau chaude »), dans le district de Narok⁴⁶. Pendant l'été 2004, des appels au retour au Laikipia – pomme de discorde opposant les pasteurs africains aux propriétaires blancs de ranchs et aux intérêts de l'écotourisme – ont de nouveau coïncidé avec une sécheresse nationale qui alimenta la colère des couches populaires, même si le déclencheur principal en était le 100^e anniversaire de la signature de l'accord de 1904⁴⁷.

Pour marquer cet anniversaire, les Maasai manifestèrent à Nairobi et ailleurs, et envahirent les ranchs privés du Laikipia. Un ancien tomba sous les balles de la police. Certains manifestants furent arrêtés dans la capitale tandis qu'ils tentaient de présenter une pétition à l'ambassade britannique⁴⁸. Ntimama qui était resté relativement en retrait sur la question foncière maasai durant les deux années et demie qui avaient suivi l'arrivée au pouvoir du NARC⁴⁹, sortit de son silence. Bien qu'il ait récemment regagné un poste dans un cabinet ministériel après une traversée du désert, il soutint les manifestants et blâma haut et fort la police et son collègue de cabinet Amos Kimunya, alors ministre des affaires foncières et du logement. Jour après jour, ses sorties firent les titres de la presse, si bien que Kimunya l'accusa d'être à l'origine de l'invasion des ranchs⁵⁰. Il fut demandé au président Kibaki de le renvoyer.

46. « Ntimama in new push for Maasai land rights » *Daily Nation* du 2 octobre 2000, Nairobi.

47. Meera Selva, « The Battle of the Rift Valley », *The Independent* du 24 juillet 2004, Londres ; Jeevan Vasagar, « Masai campaigners seek return of ancestral lands from white ranchers » *The Guardian*, même date.

48. Kantai (2005) décrit ces événements et la réaction violence de l'État.

49. La Coalition nationale arc-en-ciel (*National rainbow coalition*, NARC) est née en octobre 2002 en opposition à Moi. Il s'agissait d'une alliance de partis qui rassemblait aussi des dissidents de la KANU, le parti au pouvoir. Elle a accédé au pouvoir la même année, et Kibaki a remplacé Moi au poste de président. La NARC s'est ensuite délitée lorsque le Parti libéral démocratique (*Liberal Democratic Party*) l'a quittée. Elle a été supplantée en mai 2006 par la NARC-Kenya, affiliée au Parti d'unité nationale (*Party if National Unity*, PNU).

50. Ce sont les ONG de terrain qui lancèrent le mouvement. Ntimama l'a plus ou moins admis. Voir « Maasai kingpins clash over land », *Daily Nation* du 29 août 2004, Nairobi.

Francis Ole Kaparo, un parlementaire maasai qui possédait un ranch à Laikipia, reprocha à Ntimama d'encourager l'invasion des ranchs au nord du Kenya tout en tenant son propre district de Narok à l'écart des troubles⁵¹. Il demanda au ministre « d'aller étancher sa soif de sang ailleurs », avant que John Keen ne négocie une trêve⁵². Certains Maasai interprétèrent les actions de Ntimama comme une tentative de se « rapprocher » de la communauté, à un moment où les politiciens s'étaient éloignés du thème des revendications foncières qui avait été investi par d'autres⁵³. Cette tendance s'est accentuée, reflétant la capacité d'action croissante des acteurs de la société civile qui peuvent devenir – via des réseaux religieux et activistes internationaux – de véritables courtiers politiques. Je reviendrai sur ce thème.

Il faut souligner les inconsistances et/ou les manipulations historiques qui émaillent ces revendications. En 2004 et pendant les années qui ont suivi, les activistes maasai, en revenant sur les déplacements forcés et les spoliations foncières, se sont comme perdus dans les méandres et les distorsions de l'histoire. Ils évoquent les centaines de guerriers qui auraient été tués lors du second déplacement et sur des champs de bataille. Ceux-ci n'ont jamais existé. Selon certains Maasai, leurs *il-murran* auraient violemment lutté contre le colonialisme, alors qu'en fait, ces derniers étaient heureux d'être embauchés comme mercenaires dans des expéditions punitives entre 1893 et 1906 et payés en bétail et autre biens confisqués. Il est tentant de voir dans cette série d'échanges, l'origine du métarécit de la réciprocité et aussi de l'espoir que celle-ci organiserait les relations entre Britanniques et Maasai. Pour sa part, Ntimama écrit : « Pendant 10 ans environ (1890-1900), nous avons résisté aux colons britanniques (...) En 1901-02 nous étions un peuple vaincu. Nous avons été tués par milliers (...) »⁵⁴. En réalité, la guerre civile Morijo faisait rage à cette époque et ce sont les Maasai qui se sont entre-tués. La rivalité entre les frères Olonana et Senteu est à l'origine d'innombrables raids et contre-attaques sanglants. Sans son alliance avec les Britanniques, le prophète Olonana n'aurait pu gagner cette guerre – et des années plus tard, sans sa complicité, le second exode maasai n'aurait

51. « Maasai kingpins », *ibid.* Selon Cronk, Ole Kaparo serait mukogodo alors qu'on le dit habituellement maasai (2002 : 43).

52. « Ntimama is inciting Maasai, says Kaparo » ; « Ntimama and Kaparo in truce » *Daily Nation* du 12 et 18 septembre 2004, Nairobi.

53. Communications personnelles de contacts kenyans.

54. Ntimama, « Maasai Dilemma », p.1. Pour d'autres exemples, Olol-Dapash écrit que peu après la « découverte » du pays maasai par Joseph Thomson, il y eut « une vraie guerre entre les Britanniques et les Maasai », « Future of the Maasai », p. 2. L'article de la SIMPO relate : « Nous avons perdu des hommes, des femmes et des enfants durant le déplacement forcé. Des centaines de Morans ont été fauchés par les armes à feu... Nous avons perdu devant la Cour de justice mais aussi sur le champ de bataille », p. 2.

peut-être jamais eu lieu. À la fin du XIX^e siècle, fuyant la famine et la guerre, des centaines de Maasai cherchaient refuge dans les forts britanniques. Ils ne les attaquaient donc pas. Ils furent plus nombreux à être inquiétés par leurs voisins, surtout les Kikuyu.⁵⁵

Et pourtant une représentation très prégnante s'est forgée dans la durée, celle d'une communauté entière assiégée – avec Ntimama en seigneur du château, repoussant les attaques des envahisseurs. On peut interpréter le révisionnisme actuel comme un fantasme de la part de jeunes hommes – les défenseurs traditionnels de leur société – qui refusent d'accepter qu'une précédente génération de guerriers n'ait pas résisté aux déplacements forcés. Quelques revues et sites Internet, consacrés aux questions autochtones, exhibent une dangereuse tendance à diffuser des revendications a-historiques sans en vérifier l'exactitude ; et le mythe devient ainsi une vérité disséminée auprès de millions d'individus. Cent ans plus tard, les guerriers gagnent sur Internet des batailles inexistantes contre les Britanniques.

Une nation et une communauté divisées

À l'heure actuelle, il est clair que la question foncière oppose les Maasai non seulement aux Britanniques mais aussi aux autres groupes ethniques du Kenya. Elle implique aussi d'après négociations au sein même de la population maasai. De vieux comptes remontant aux années 1960 se règlent encore entre « guerriers » vieillissants. Agé d'un peu plus de 80 ans mais plus vigoureux que jamais, John Keen est l'un d'entre eux⁵⁶. Il semble qu'une querelle ait éclaté dans les coulisses de la *Lancaster house* entre Keen et ses amis du Legco, au sujet des projets de la KADU relatifs au *majimbo* (ou régionalisme)⁵⁷. Cette forme de gouvernement décentralisé qui devait conférer des pouvoirs plus importants aux communautés minoritaires fut initialement présentée par la KADU lors

55. Sur la relation à ses débuts, voir Waller (1976 : 529-553) ; sur les épidémies du XIX^e siècle et leurs conséquences, voir Waller (1988).

56. Rutten (2001 : 407 *et sq.*) raconte la carrière politique en dents de scie de Keen depuis 1962. Keen a été député de la circonscription Kajiado Nord et membre fondateur du Parti démocratique.

57. Keen nie à présent les faits. Pour des preuves supplémentaires, voir la lettre et la pétition référencées « Masai Treaty », reçues à Londres le 15 mars 1962 CO822/2000, NA. Un télégramme du secrétaire du Front uni des Maasai de Narok, reçu le 17 février 1962, même dossier. Ole Tipi déclare que « c'était la terre qu'ils souhaitaient récupérer, et non une compensation financière », Archives du Troisième Meeting, CO822/2000, NA.

des discours pré-indépendance des années 1960-63. Anderson a décrit comment le *majimbo*isme et une première constitution *majimbo* furent rejetés, laissant rapidement la place – après la victoire de la KANU en 1963 – à « l'appel à l'unité par le *harambee* (travaillons tous ensemble) du premier président Jomo Kenyatta »⁵⁸. Pendant des décennies, ce terme de *majimbo* fut diabolisé, considéré comme synonyme de tribalisme. Mais le concept ne disparut pas pour autant et il revint en force dans le discours politique lors des élections de 2007.

L'enjeu politique en 1962-63 était le pouvoir (ou du moins une influence modératrice sur l'hégémonie kikuyu), une part du gâteau national, et le contrôle de terres et de ressources par les différentes communautés ethniques en fonction de leurs droits historiques, à la fois réels et imaginaires. En 2007, alors que le Kenya vivait des élections cruciales, des revendications pro-*majimbo* furent formulées à plusieurs reprises par Raila Odinga, candidat ODM à la présidence, et chaleureusement reçues par les Maasai et d'autres minorités. Pour les communautés autochtones, branchées, via des courtiers activistes, sur les discours internationaux sur le droit, *majimbo* rime avec auto-détermination et souveraineté⁵⁹. Lorsque Raila parle de « redonner les ressources à la base », il évoque une situation dans laquelle les communautés locales tireraient des bénéfices financiers directs des parcs nationaux, des réserves de chasse, des mines et des autres ressources de leurs territoires « ancestraux » – des demandes clés depuis au moins la fin des années 1950⁶⁰. Bien avant que Raila n'en ressuscite l'idée, les politiciens maasai et kalenjin réclamaient le *majimbo* avec une véhémence particulière, clamant que la vallée du Rift – le plus grand réservoir d'électeurs du pays (3,3 millions) – était un territoire kalenjin/maasai et devait être « restitué » à ces derniers⁶¹. Des

58. Anderson (2005).

59. Olol-Dapash (2001) constitue un exemple des appels renouvelés à la reconnaissance de la souveraineté maasai. En fait, il existe des preuves que l'administrateur Harry Johnston en fit la proposition pour la première fois en 1908, dans un article plaidant pour le déplacement des Maasai du Laikipia : « L'agencement idéal pour l'Afrique Orientale serait une série de comtés ou de divisions administratives, largement identiques en termes de divisions raciales ou tribales. Il pourrait y avoir plusieurs Petites Angletterres, une Petite Écosse, un Pays boer, une nouvelle Inde, un Pays gala, un Somaliland du Sud, une Province swahili, un Pays maasai, un Pays kikuyu, un Pays nandi, etc. Il pourrait y avoir par exemple, une simple [unique?] réserve Maasai compacte » (1908 : 585).

60. Les ressources minérales incluent la soude dans la région du Lac Magadi au sein de l'ancienne Réserve maasai du Sud. Toutefois, comme de nombreuses entreprises de ce type situées sur les terres ou les zones maritimes indigènes, celle-ci est une propriété étrangère : la multinationale indienne Tata Group a récemment repris la Magadi Soda Co. autrefois britannique, et dont les Maasai n'ont jamais tiré aucun profit. Pour un débat sur les continuités historiques de l'exploitation minière coloniale de la soude, voir Hugues (2008).

61. La province Ouest vient ensuite avec 1,5 million, Nairobi avec 1,2, la province côtière avec 1,1. Au total, on compte 14,2 millions d'électeurs inscrits.

interprétations extrêmes qui déviaient des intentions originales de la KANU voyaient dans le *majimbo* une justification à l'expulsion de tous les autres groupes ethniques installés dans la vallée du Rift depuis les années 1920. Des accusations de tentative de nettoyage ethnique et même de « génocide » marquèrent également les violences postélectorales de 2008.

Pour ses opposants, le *majimbo* menace le Kenya de balkanisation. Les églises – aussi concernées que le gouvernement par l'idée d'unité nationale – font partie de ses détracteurs publics⁶². L'équilibre entre appartenance locale et citoyenneté nationale demeure plus problématique que jamais, entre autres parce que les gens pensent (pour partie à juste titre, surtout après le fiasco électoral de 2007-2008) que les élites kikuyu continuent à dominer la scène nationale et l'allocation des ressources publiques. Saitoti et Ntimama, des vétérans en politique, ont connu le défi le plus important de leur carrière lors des élections de décembre 2007, mais tous deux ont été battus. Saitoti qui se présentait sous la bannière du PNU n'a pas remporté l'adhésion car il a gravement sous-estimé le climat pro-ODM. Il n'est pas Maasai et a la réputation de mépriser les Maasai « ordinaires » sans jamais avoir réussi à s'attirer les bonnes grâces de la vieille garde OLO, une des premières organisations politiques maasai (voir *infra*). Il a également été sali par le scandale Goldenberg, une affaire de corruption relative à des commissions sur les exportations dont les ramifications ont atteint les plus hautes sphères du gouvernement. Ce scandale a coûté 600 millions de \$ au Kenya au début des années 1990⁶³. Comment a-t-il pu conserver son siège pendant 24 ans ? Selon les rumeurs, il aurait truqué toutes les élections, hormis celle de 2002. Les électeurs maasai tenaient à le chasser pour plusieurs autres raisons : il aurait « incité un hélicoptère de l'armée à tirer sur des Maasai durant les affrontements de Mai Mahiu »⁶⁴ ; il aurait encouragé de nombreux Kikuyu à acheter de la terre dans sa circonscription, favorisant ainsi sa survie politique ; les niveaux scolaires des Maasai ne se sont pas

62. Joel Okwayo, « Majimbo Debate Censured », journal *Standard* du 3 décembre 2007, Nairobi.

63. Il s'agit d'une affaire d'escroquerie impliquant des membres du gouvernement Moi qui ont payé à la compagnie Goldenberg International des compensations pour l'exportation d'or et de diamants. Les réserves en or et diamant du Kenya sont négligeables et il est probable que les quantités réellement exportées sont très faibles, voire nulles. Des membres des gouvernements passés et actuel de Kibaki ont également été impliqués dans cette affaire de corruption. Le scandale Goldenberg a incité le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à suspendre l'aide de 500 millions \$ destinée au Kenya en 1997.

64. Ces « affrontements » fatals entre Maasai et Kikuyu qui contestaient leur accès mutuel à l'eau dans une commune de la vallée du Rift se sont déroulés en 2005. La réponse de l'État fut brutale.

améliorés malgré ses titres de vice-président et de ministre de l'éducation ; et enfin « la toute nouvelle génération souhaite tout simplement un changement »⁶⁵. Keen avait également battu campagne avec son fils Edward pour déloger Saitoti. Ntimama est quant à lui considéré dans certains quartiers comme un va-t-en-guerre peu instruit et vieillissant, qui a peu contribué en matière de services et de développement en faveur de ses électeurs de Narok Nord : rhétorique de choc mais résultats insuffisants. Il conserve toutefois une certaine popularité à Narok et plus largement au sein de la communauté linguistique maa grâce à ses prises de position sur les questions liées à la terre et à la faune sauvage.

Les regroupements stratégiques de jeunes Maasai instruits qui pèsent de plus en plus sur la politique, attirent des activistes, des pasteurs et des directeurs/agents d'ONG (ces catégories se recoupent souvent). Lors de cette élection de 2007, les leaders chrétiens ont été plus nombreux qu'auparavant à viser des positions de pouvoir politique⁶⁶. Le rival de Saitoti à Kajiado Nord était par exemple le Révérend Moses Ole Sakuda, candidat ODM qui jusqu'à récemment vivait et travaillait aux États-Unis pour l'évangéliste T. D. Jakes. Sakuda, lui-même « télévangéliste » et diplômé de la *Eastern Mennonite university* aux USA, est un membre important du Service d'entraide mondiale des églises (*Church world service*) qui se présente comme une agence humanitaire. Il fait aussi partie d'un groupe de Maasai qui a introduit la question environnementale en pays maasai à la Conférence permanente des NU sur les questions autochtones en 2004. Son cousin Francis est directeur de l'ONG *Simba Maasai outreach organization* (SIMOO) basée à Ngong, le principal centre urbain de Kajiado. La trajectoire professionnelle de Sakuda illustre les liens entre activisme local et international qui se sont en particulier noués à l'occasion du Forum social mondial qui s'est tenu en 2007 à Nairobi.

Bien que Ntimama se soit précédemment fait entendre dans ces arènes plus larges, de plus jeunes intervenants, plus habiles sur la scène internationale, ont pris l'avantage. Un exemple en est Mary Simat, ex-institutrice de Narok qui préside le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC) et l'ONG kenyane *Maasai women for education and economic development* (MAWEED). Mary n'est pas une politicienne, mais elle jouit d'une influence croissante via des réseaux qui incluent aussi l'Organisation des peuples et des nations non-représentés (UNPO).

65. Communications personnelles avec des informateurs dans la communauté.

66. Isaac Ongiri, « Polls record highest number of clerics », édition en ligne du *Standard* du 19 novembre 2007. Chiffres totaux non communiqués. Au nombre des candidats les plus connus issus des rangs religieux, l'évêque Margaret Wanjiru, Moses Akaranga alors ministre du gouvernement et le pasteur Pius Muiru, qui était aussi un candidat à la présidence.

Elle a participé à des conférences aux Nations Unies et à d'autres forums internationaux⁶⁷.

Les questions en suspens

Certains aspects de la lutte de la *Lancaster house* n'ont toujours pas trouvé de réponse – en particulier les questions liées à la représentation maasai, aux mérites comparés d'une position d'inclusion ou d'exclusion au sein de l'État-nation, à l'attribution de la responsabilité du sous-développement en pays maasai et à l'absence de consensus sur ce que les Maasai souhaitent réellement obtenir en guise de dédommagement de la part des gouvernements britanniques et kenyans.

Les querelles actuelles trouvent leurs racines dans la formation de l'Association maasai en 1930 puis, en 1945, d'un groupe se faisant appeler *The group of educated Maasai* (OLO étant l'acronyme maa), créé pour décider de ce qui pourrait être fait pour développer la zone. L'Association était la première organisation politique maasai, et ce sont ses membres qui présentèrent le mémorandum des doléances foncières à la KLC. Le groupe OLO a commencé à se défaire en 1955, mais certains de ses membres fondèrent alors le Front uni des Maasai (*Masai united front*, MUF) qui devint un parti politique en 1960. Réunissant des Maasai du Kenya et du Tanganyika, le MUF craignait, pour citer Keen, que « les Maasai n'obtiennent jamais justice dans le cadre d'un gouvernement africain indépendant » et il envisageait donc de former un État indépendant, une idée réactivée plusieurs fois depuis⁶⁸. Bien qu'éphémères, l'Association maasai et le MUF ont constitué des regroupements importants de personnes relativement instruites et réunies par leur souci du développement du pays maasai et de sa vulnérabilité face à l'invasion d'agriculteurs voisins. A de nombreux égards, ils furent les précurseurs des groupes de pression contemporains⁶⁹. Keen avait été le secrétaire et

67. Voir www.unpo.org; www.ipacc.org.za. Mary a présenté la Déclaration régionale de l'IPACC sur les terres, territoires et ressources naturelles à la 6ème session du Forum permanent des NU sur les questions autochtones, le 15 mai 2007.

68. L'État devait être « défendu par l'armée britannique et Arusha devenir la capitale. Cette idée fit son chemin jusqu'aux Nations unies, soutenue par un prêtre catholique », Rutten (1992 : 203). La citation de Keen est tirée de l'entretien de 2004 (Tiampati).

69. Jacobs (1965 : 73-76) présente un bref compte-rendu de ces deux groupes. Voir aussi King (1971) ; Rutten (1992 : 203-4) ; Waller (1993). La politique officielle de la réserve du sud consistait jusqu'en 1940, à en exclure tout « étranger » ou du moins à limiter les intrusions au maximum, et à renvoyer les Kikuyu entrés de façon illégale depuis 1913.

l'un des fondateurs du MUF ; lorsqu'il le quitta pour rejoindre la KANU, cela déclencha la colère de Stanley Oloitipitip, l'ex-président du MUF, qui incita les autres Maasai à s'unir contre Keen. Marcel Rutten écrit : « La rivalité entre ces deux hommes allait dominer la politique maasai pendant les vingt années suivantes » (Rutten, 1992 : 204).

En pays maasai, la question de la spoliation foncière (coloniale et post-coloniale) n'est jamais éloignée des batailles politiques que j'ai retracées. Elle reste trop précieuse en tant qu'argument électoral. Elle est aussi liée à des sujets très sensibles comme l'immigration non-maasai dans les districts, la persistance des accaparements de terres, et les accusations à l'encontre de personnages puissants qui ont détourné à leur profit les revenus du tourisme de vision. Mais face à ces questions, le problème est que :

a) comme mentionné plus haut, de nombreux Maasai commercent et se marient depuis longtemps avec les « étrangers », surtout les Kikuyu, ce qui rend absurde toute affirmation de « pureté » ethnique ;

b) certains Maasai sont tout aussi coupables que les étrangers de spoliations de terres ;

c) hormis les accusations qui font les gros titres de la presse, les rumeurs sur des personnes s'étant enrichies en falsifiant les recettes des réserves de chasse et pire encore sont constantes en pays maasai⁷⁰.

Munei Ole Kimpei et John Galaty notent ce qui arrive lorsque des membres des group ranches acquièrent et vendent des titres fonciers individuels afin de répondre à des besoins urgents, sans en comprendre toutes les implications à long terme :

« Il en résulte que de larges parcelles de terres maasai tombent de plus en plus fréquemment entre des mains non maasai (...) Les leaders maasai – locaux et nationaux – sont gravement compromis par des conflits d'intérêt à propos du foncier, puisqu'ils sont les plus à même de bénéficier de la spoliation et de la vente des terres. Les dirigeants locaux sont souvent ceux qui se voient attribuer des lots immenses qui, une fois vendus, se transforment en revenus ; et ils sont les mieux placés pour acheter des terres (lorsque ces dernières ne sont pas vendues à des personnes extérieures à la communauté), ou pour servir d'agents dans les transactions foncières lorsque les acheteurs ultimes ne sont pas des Maasai (...) Enfin, les dirigeants maasai dépendent souvent du soutien électoral de non-Maasai vivant dans leurs districts, dont un bon nombre

70. Voir les recherches de Kantai sur les malversations présumées dans le Triangle Mara (2003, 2004). Sur la question de la « pureté » ethnique, il est curieux de constater que Ntimama et Keen, champions de l'ethno-nationalisme maasai, sont des « hybrides » ethniques – le père de Keen était allemand et sa mère samburu ; Ntimama serait en partie kimeru. Comme je l'ai déjà mentionné, Saitoti a une parenté kikuyu.

s'active pour obtenir des terres maasai. Ainsi, bien que permises, l'encouragement tacite et l'acquiescement passif aux ventes de terres maasai, surtout lorsqu'ils entraînent la dépossession foncière de pasteurs pauvres, constituent un scandale qui n'a connu qu'un précédent : leur expropriation de la très convoitée vallée centrale du Rift par les colons blancs au début du XXe siècle » (Kimpei et Galaty, 1999).

Scott Matter remarque également : « Un paradoxe naît de ce que les individus au niveau local peuvent bénéficier de la location ou de la vente de terres, rendues possibles par la démarcation et l'individualisation de la propriété, alors que la privatisation à plus grande échelle est associée à la spoliation foncière en faveur d'étrangers et à la marginalisation à l'origine du mouvement ethno-nationaliste » (Matter, 2003 : 30). Personne n'a vraiment forcé les Maasai à passer d'une gestion foncière commune à une tenure individuelle et la première ressortit toujours à un idéal culturel de plus en plus déconnecté du quotidien actuel⁷¹.

Au lieu de traiter ces problèmes d'origine locale, il s'est avéré plus facile pour les agitateurs de rejeter la faute sur les Britanniques. Il existe bien sûr des preuves irréfutables de ce que l'action coloniale a contribué à déclencher un processus de déclin socio-environnemental, de marginalisation progressive et de division croissante. Mais les clivages internes datent d'avant la colonisation, et si l'on s'efforce de regarder sur la longue durée, on peut voir que d'autres facteurs intérieurs à la communauté maasai ont mené à l'impasse actuelle. La construction relativement récente d'une identité collective ne cadre pas avec la réalité segmentée d'une société au sein de laquelle l'allégeance aux groupes d'âge, aux clans et aux sections tend à l'emporter sur le reste⁷². Les familles de l'élite qui ont bénéficié du parrainage britannique, et ultérieurement de celui de Moi, ont consolidé leurs gains aux dépens des Maasai plus pauvres. Keen, à l'instar des administrateurs coloniaux, a également reproché aux Maasai leur passivité et leur apathie vis-à-vis des conflits passés et présents. Retournant les mains vides au Kenya en 1962, il déclara pour expliquer à ses électeurs ce qui s'était joué : « Le plus décevant, ce sont les Maasai eux-mêmes ; ils sont endormis, ils ne s'intéressent à rien. Parfois ils m'agacent vraiment. Dans l'ensemble, les Maasai eux-mêmes sont vraiment répugnants »⁷³.

71. Campbell par exemple décrit comment « la demande continuelle pour des terres tant au sein du pays maasai qu'en dehors, a finalement abouti au remplacement du concept de la terre comme territoire par celui de la terre comme propriété individuelle » (1993 : 258).

72. Hormis la loyauté envers les partis politiques, en particulier la KANU, qui disposait des fonds nécessaires pour récompenser la fidélité de ses partisans.

73. Entretien avec Keen (Tiampati 2004).

Retrouver le passé dans le présent

De nombreuses factions cherchent désormais à convertir des événements du passé en capital politique, dans un pays où les luttes pour la mémoire, le patrimoine ou l'histoire – et parfois leur réinvention – constitue un passe-temps immensément populaire, entre autres parce qu'il participe des processus parallèles de construction étatique de la nation et de construction communautaire de l'ethno-nationalisme. Il y a eu de nombreux exemples de cet « usage du passé » ces dernières années, et certains y sont plus habiles que d'autres. En 2002, les Maasai et les Samburu de Laikipia ont obtenu 4,5 millions £ de la part du Ministère britannique de la défense, en réparation des blessures et des décès causés par des munitions de l'armée britannique. Un second procès, moins important a suivi. Des femmes maasai du Laikipia ont tenté d'accuser de viol des soldats britanniques postés au Kenya. La majorité de ces accusations se sont avérées mensongères et les chances d'aboutir des plaintes des vraies victimes s'en sont trouvées compromises⁷⁴. En 2003 il y eut aussi le curieux récit du général Mathenge, prétendu vétéran mau mau, « héros de guerre longtemps perdu » qui émergea de son « exil » en Éthiopie ; mais des Kikuyu sceptiques mirent en doute les faits et l'homme ne fut pas long à admettre qu'il avait endossé une fausse identité⁷⁵. Pendant l'été 2004, bien après que les Maasai eurent exigé la restitution du Laikipia, la communauté sabaot menaça de reprendre la totalité du Rift nord suite à « l'expiration du bail » contracté avec les Britanniques⁷⁶. Un groupe de Kipsigi leur emboîta le pas et revendiqua rapidement un dédommagement. En 2005, les Nandi menacèrent de poursuivre la Grande-Bretagne en justice pour le meurtre de leur prophète Koitalel survenu un siècle auparavant, sans obtenir gain de cause. Ils parvinrent cependant l'année suivante à faire rapatrier de Grande-Bretagne, trois crosses sacrées, après avoir retrouvé le fils de son assassin. Des dirigeants de la communauté Talai, inspirés par la récente revendication des vétérans mau mau contre le gouvernement britannique, auraient envisagé de demander réparation pour l'échec présumé des Britanniques à reloger un groupe déplacé de la réserve des Kipsigi à Gwassi, dans le cadre de l'Ordonnance de retrait Laibons de 1934. Ils ignoraient un fait dérangeant, à savoir que les Britanniques avaient déplacé ces derniers sur

74. Ceci a été largement relaté, mais le fait m'a également été confirmé par le juriste britannique impliqué, Martyn Day (communication personnelle).

75. Récits parus dans le journal *Nation*, éditions du 1 et 2 juin 2003 et suivantes, Nairobi.

76. « Sabaots, too, say British pact expired » *Daily Nation* du 26 août 2004, Nairobi.

injonction d'autres Kipsigi qui les trouvaient gênants, et que l'Ordonnance ne stipulait nulle part leur réinstallation⁷⁷. En juin 2009, un groupe de vétérans Mau Mau s'est rendu à la haute cour de Londres pour porter plainte contre les Britanniques pour de supposées violations des droits de l'homme lors de leur confinement dans les années 1950, avec l'appui de la commission kenyane pour les droits de l'homme (*Kenya human rights commission*, KHRC) et d'avocats britanniques⁷⁸.

S'est ainsi développé un climat général d'accusation, les citoyens cherchant leur inspiration dans la politique du gouvernement NARC de Kibaki qui avait juré de faire justice aux victimes des crimes du passé, spoliation foncière et corruption incluses. Avec la publication du Rapport Ndungu en 2004, le Kenya a commencé à reprendre possession de millions d'hectares de terres publiques, illégalement saisies par Moi et ses complices. Mais l'Etat n'a pas envie pour autant de traiter du dossier très épineux des revendications des terres privées volées à l'époque coloniale⁷⁹.

L'exploitation de l'histoire par les Maasai contemporains fait écho à la définition de Greg Denning : « L'histoire ce n'est pas le passé : c'est la conscience du passé utilisée à des fins actuelles » (1996 : 72). Selon certains, cette exploitation est illogique et intéressée. Pourtant, écarter les revendications maasai comme les antiennes de conservateurs tribalistes refusant d'oublier l'histoire et uniquement guidés par leur avidité matérielle, reviendrait à refuser de reconnaître les impératifs moraux et la « logique interne » de leur « imagination ethnique ». Dans cette exploitation de l'histoire cependant, la situation de dépendance à l'oralité des Maasai leur crée de multiples problèmes : ils ne peuvent s'appuyer sur leurs propres textes anciens pour les critiquer ou les comparer aux archives coloniales. Le passé n'est cependant pas simplement imaginé. Les relations Maasai-Britanniques ont toujours tourné autour des notions d'honneur, de respect mutuel et pour certains, d'une croyance en ce que les deux « tribus » étaient liées dans les années 1900 par un pacte de sang fraternel auquel mes informateurs, pour l'essentiel des Purko, ont souvent fait référence. Les anciens accordent à ce pacte plus de poids qu'à tout autre contrat officiel, mais ils ne peuvent aujourd'hui en prouver la réalité⁸⁰. Il s'exprime

77. Bill Rutto, « Kenya's Talai : The end of a dynasty », 22/07/09, *Pambazuka News online*. www.pambazuka.org/en/category/features/57905 (accès 08/08/09).

78. Communication personnelle du juriste concerné, Martyn Day.

79. Rory Carroll, « Kenya claws back land looted by its leaders », *The Guardian* du 11 décembre 2004, Londres. Le rapport de la commission d'enquête sur l'attribution illégale/irrégulière de terres publiques, créée par Kibaki, est plus connu sous le nom de Rapport Ndungu (2004).

80. Hughes (2006 : 6). Kathryn Tidrick examine la relation complexe entre les Maasai et certains administrateurs et colons britanniques (1990 : chapitre 5).

encore dans un attachement affectif aux Britanniques, tout au moins chez les plus vieux, dont l'évidence se fait sentir dans les discours, privés ou publics. Malheureusement pour les Maasai, ces sentiments ne sont plus réciproques⁸¹.

Cet attachement imaginaire peut être compris en termes anthropologiques comme une extension des pactes entre pairs qui lient les hommes maasai en particulier (Spencer, 1988) et des rapports d'échanges symétriques (Galaty, 1981) entre « *big men* » et chefs – les représentants britanniques et maasai qui ont conclu ce pacte de fraternité de sang, se sont engagés dans des alliances militaires et ont « signé » des accords. Malheureusement pour les Maasai, ceux-ci se sont avérés asymétriques et inégaux. Pendant longtemps pourtant, il est probable que certains représentants britanniques n'aient pas été considérés comme des ennemis, mais comme des camarades de classe d'âge, avec lesquels on pouvait passer des accords dans l'espoir que ces derniers favoriseraient une augmentation de la production/reproduction pastorale et sociale. J'élargis cette catégorie des représentants britanniques aux personnes perçues comme telles car il semblerait d'après des témoignages oraux que certains Maasai aient pris des colons européens éminents pour des représentants du gouvernement. La confusion pourrait trouver son origine dans la traduction du mot *ol-aiguenani* (porte-parole d'une classe d'âge), souvent traduit à tort (aujourd'hui encore) par le mot « chef ». En expliquant son statut de lord, il est possible que Delamere se soit décrit comme le porte-parole d'une classe d'âge ou le chef des Européens (Hugues, 2006 : 140). Selon l'un des mes informateurs, Olochani Ole Karbolo, Delamere a participé à une cérémonie de la fraternité par le sang et à un « festin de viande » dans son ranch de Soysambu, auxquelles ont assisté semble-t-il, Ole Gilisho et Olonana. Delamere était « si proche des Maasai qu'il partagea avec Ole Gilisho le cérémonial du *en-kiyieu* (partage de poitrine de bœuf), qui crée une amitié profonde entre les personnes : *en-kiyieu* signifie que nous n'arrêtons nos querelles entre blancs et Maasai que lorsque nous partageons cette chose nommée *en-kiyieu*, et Delamere a accepté cela aussi » (Hugues, 2006 : 137-8). Cette histoire a été corroborée par d'autres. Le fait qu'Ole Gilisho et Delamere,

81. Exemple parmi tant d'autres, une lettre ouverte au secrétaire d'État en 1963 commençait par ces mots : « Comme tous les hommes qui honorent la bravoure remarquable et rendent hommage à une histoire unique de gloire et de succès, les Maasai respecteront et admireront toujours le grand peuple de la Grande-Bretagne ». Le texte se poursuit par une plainte amère pour trahison, la KANU n'ayant pas réussi à mettre en œuvre la constitution *majimbo* approuvée à la *Lancaster house* : « le gouvernement britannique était-il de mèche avec la KANU pour faire un hold up sur la constitution ? », David Lemomo, secrétaire général du Front uni des Maasai (*Masai united front*) et directeur général de la KADU, 31 août 1963, CO822/3048, NA, Londres.

respectivement nés en 1875 et 1870, aient approximativement appartenu à la même classe d'âge peut avoir son importance.

Pour suivre le modèle de Galaty qui s'inspire de la sociologie de l'échange de Sahlins (1965), les relations Britanniques-Maasai semblent avoir été asymétriques (1981 : 77, tableau 3). Si Galaty situe ces échanges au sein des « classes ethno-économiques » maasai, je suggère que ce modèle pourrait tout aussi bien s'appliquer aux relations avec des groupes externes. L'échange de bétail est au cœur de son modèle de réciprocité, et dans le cadre du mariage par exemple, « l'échange n'est pas strictement lié au fait de donner et recevoir, mais à des liens durables créés par ces [échanges de bétail]. En fait, la notion maasai de l'échange suppose (...) [qu'] un lien symbolique durable existe qui définit la prestation comme le signe métonymique de son donneur qui, du fait de ce lien, exerce un certain pouvoir surnaturel sur elle » (Galaty, 1981 : 70). À de nombreuses reprises dans les témoignages oraux, Delamere et son ami Gilbert Colvile, le baron du bétail, qui selon certains récits aurait également participé à la cérémonie de la fraternité de sang, ont été décrits comme des « hommes de bétail » et d'honneur et ils sont encore présents dans les mémoires pour avoir « partagé » leurs richesses en animaux avec leurs employés en particulier. Bien sûr, cette interprétation néglige complètement l'inégalité des relations de pouvoir et le caractère d'exploitation des pratiques en matière d'emploi sur les fermes des Blancs. Certains anciens se souviennent pourtant avec plaisir que les employés étaient payés en animaux, ce qui leur permettait « d'acheter » des épouses et d'assurer la reproduction des troupeaux et des hommes. L'analyse succincte mais riche que fait Galaty des caractéristiques symboliques de l'échange de bétail, auxquelles font écho l'échange rituel et la consommation de morceaux de viande choisis entre hommes de même classe d'âge lors de fêtes sacrificielles, trouve ici un écho plus large⁸².

82. Voir Spencer (1988 : 252-69) pour une discussion de la signification du festin de viande et de l'appariement rituel des morceaux de viande. Les Maasai insistent sur l'opposition de binômes humains dans un tel rituel ; les participants sont liés à des partenaires rituels qui à leur tour sont « opposés » à une paire de parrains qui les bénissent. « En appariant [des individus], avec des morceaux jumelés de viande, ils demeurent opposés et sont pourtant unis de façon unique » (1988 : 261). J'ai déjà écrit que l'appariement de Delamere et Colvile avec Ole Gilisho and Olonana, qui est capital dans tous les témoignages oraux que j'ai collectés sur le lien présumé de fraternité de sang, prend tout son sens dans ce contexte (Hughes, 2006 : 211, note 48). Pour en savoir plus sur les relations complexes entre certains colons et Maasai, dont des ouvriers agricoles, voir mes chapitres 6 et 7 (Hughes, 2006).

Déconstruire la rhétorique

Tournons nous à présent vers la rhétorique contemporaine. Pour ce faire, j'examinerai les différences entre déclarations publiques effectuées par les politiciens en exercice (Ntimama en particulier) et les dires de Keen et des activistes de terrain. Ntimama et d'autres n'ont cessé de faire appel au passé colonial et à l'idée d'une identité nationale maasai pour demander justice et le retour de leurs terres. Il y a dans cette rhétorique l'idée que les Maasai seraient menacés d'extinction, vision dont on peut trouver les racines dans *The Last of the Masai*, le classique de Hinds (1901)⁸³. Elle fait partie d'un discours souvent tenu par des outsiders, mais adopté et intériorisé aussi par les Maasai⁸⁴. La notion fait sens pour une communauté qui se dit assiégée, bien qu'elle ne soit aucunement confirmée par la démographie. Le mémorandum de Keen de 1962 mentionnait également que l'éviction des Maasai de leurs meilleures terres « [les] avaient mis sur la voie de l'extinction »⁸⁵. L'année suivante, Ole Tipis (alors président du MUF) déclara à Renison que les Maasai « avaient été conduits à l'extinction par les Britanniques »⁸⁶.

Ntimama a choisi d'exploiter ce thème, accusant le gouvernement Kenyatta d'installer des milliers de gens sur les terres maasai, dont les « rebus des autres sociétés : criminels, drogués et vagabonds [qui] menacent d'engloutir notre existence »⁸⁷. Il affirme que sa communauté a été « soumise à un siège depuis des siècles ». Il semble que les Maasai, autrefois les « Autres » par excellence, soient aujourd'hui obsédés par les autres « Autres » – en partie à cause des politiques coloniales de mise en réserve qui ont renforcé les idées d'exclusivité, d'essentialisme, d'identité ethnique statique, et la nécessité d'éjecter les « étrangers » des « terres promises » maasai. L'État est également responsable : un modèle de « répression informelle » s'est développé sous Moi, repris par Kibaki, utilisant une exploitation « cynique » des « griefs et des conflits ethniques latents pour les ressources et les opportunités dans le secteur moderne afin de cliver l'opinion et de diviser-pour-régner sur les différents groupes ethniques » (Kagwanja, 2003 : 26). Selon les termes de l'accord de 1904, les Maasai furent autorisés à garder leurs terres de réserve « aussi longtemps que la race maasai existerait », une expression reprise

83. Hinds (1901).

84. Discuté par Waller (1993 : 290) ; Hodgson (2001 : épilogue, 277). Ailleurs, Galaty (2002) a souligné le rôle des représentations populaires dans la perpétuation de l'idée de l'extinction dont les Maasai seraient menacés.

85. « Memorandum on Masai Treaties », CO822/2000, NA : 1.

86. « Representations », CO822/3048, NA.

87. Ntimama, « The Maasai Dilemma » : 2-3.

par Keen en interview pour rappeler aux Britanniques qu'ils existaient toujours, en dépit de supposées tentatives d'extermination. Dans les représentations populaires, cette idée est régulièrement reprise également par les non Maasai⁸⁸.

En comparant les discours publics, les dépêches et les rapports écrits par les ONG avec l'interview de Keen de 2004, on peut repérer au moins trois répertoires rhétoriques émergeant des demandes de réparation des Maasai. Keen et les activistes de terrain sont préoccupés par les questions morales – l'immoralité supposée des Britanniques qui non seulement se sont emparés des terres, mais en plus ont rompu avec l'éthique de réciprocité : ils n'ont pas honoré les promesses des traités et n'ont pas retourné les « dons » en bétail faits en temps de guerre ; ils ont fait la sourde oreille devant la KLC (commission foncière kenyane) et la *Lancaster house*. Keen mentionne de nombreuses fois l'honneur, la justice, l'équité et les thèmes connexes dans son interview. Sa croisade est avant tout une croisade morale, et un appel à la rectitude britannique. En reconnaissant ce qui s'est passé en 1962, le gouvernement britannique lui-même est entré dans ce dialogue. Keen, apparemment seul survivant avec Philip Ole Lemein de la délégation de 1962, dispose des avantages de la séniorité et l'autorité morale nécessaires pour relancer cette croisade ; c'était déjà lui qui suggérait dans son mémorandum, il y a 40 ans, qu'une seconde action juridique était nécessaire. En 1960, il avait consulté un juriste dans l'intention de saisir la Cour internationale ou les Nations unies sur ces questions⁸⁹.

Les ONG de terrain, dirigées par des jeunes Turcs relativement éduqués, ajoutèrent au mélange des idées et des mots issus du lexique des droits de l'homme et des débats internationaux sur les obligations historiques et la responsabilité morale héritées par les gouvernements des actions de leurs prédécesseurs. En outre, à Kajiado – où hommes, femmes et jeunes se sont inspirés de la Déclaration d'Oloisho-oibor de 2002 sur les droits fonciers pour des revendications ultérieures – les activistes ont insisté sur le principe d'un combat mené par des citoyens ordinaires et non par des politiciens⁹⁰.

88. Exemple récent, le livre de la photographe Elizabeth Gilbert *Tribus de la grande vallée du Rift* (2007) dans lequel elle écrit « qu'elle doute de la survie à long terme des modes de vie qu'elle documente » (Guardian Review, du 24 novembre 2007 : 14, Londres).

89. « Masai “let down” by British », *The Times* (?), du 18 juillet 1996, Londres, CO822/1997, NA.

90. Cette déclaration non publiée a été faite durant un atelier sur le foncier et le développement qui s'est tenu au Centre culturel de Seuseu, Olosho-oibor, en août 2002, et auquel ont assisté des dirigeants keekonyokie et purko. C'est là qu'a germé dans la région l'idée de revisiter le cas de 1913, bien que d'autres groupes Maasai eussent fait indépendamment de cela des projets similaires.

Si Ntimama – à l’origine d’un mouvement concerté de pression pour la restitution des terres au début des années 1990, juste avant les « clashes ethniques » – condamna les colonialistes, il dénonça surtout les autres « forces extérieures » dans un langage ouvertement raciste. Ses revendications pour les droits fonciers maasai ont toujours été interprétés comme des incitations à la violence raciale par les autres groupes ethniques, les Kikuyu surtout – mais les Kaparo et d’autres Maasai l’ont également critiqué sur ce point. Il veut la restitution des terres et une compensation financière pour le développement. Sa réputation politique est trop entachée pour qu’il soit pris au sérieux par tous les tenants de la croisade morale, mais il fait partie intégrante du mouvement pan-maasai de réparation et, en tant que politicien aguerri, il peut encore être utile.

Enfin, il existe au Laikipia des ONG qui défendent avant tout les droits des Maasai il-Laikipiak et affirment qu’« aucun autre groupe de Maasai n’a souffert et ne souffre aujourd’hui encore » autant qu’eux⁹¹. La principale de ces ONG maasai était Osiligi (*Organisation for the survival of the Il-Laikipiak Maasai indigenous group initiatives*) dont le rôle auprès des juristes Leigh et Day a été déterminant dans la victoire lors du procès intenté contre le ministère britannique de la Défense (ils ont depuis porté le cas Mau Mau mentionné plus haut devant la justice avec l’appui du KHRC). Bien qu’appartenant au lobby pan-maasai pour les droits fonciers, l’ONG poursuivait aussi un autre objectif : la résurrection d’une section et de l’expression de son identité qui, comme le suggèrent certains historiens, fut balayée par les guerres intestines de la fin du XIX^e siècle (cf. Sobania, 1993). En juillet 2004, Osiligi a pris le pas sur d’autres factions en publiant une dépêche intitulée « Position statement on land rights by the Maasai community in Kenya » qui entreprenait de faire état des opinions des « anciens et des résidents actuels du district maasai du Laikipiak », comme si ces dernières étaient représentatives de la communauté maasai kenyane dans son ensemble⁹².

L’article comportait malheureusement de graves erreurs historiques. Ignorant le fait que le Laikipia avait été « donné » aux Maasai en 1904 puis repris en 1911, il confondait l’accord de 1904 avec un bail de 99 ans, et en appelait à la restitution du Laikipia alors que l’accord « expirait » le 15 août. Cela déclencha les invasions de ranchs. La population pensait que les colons étaient apparus en même temps que les baux de 99 ans en 1904. En réalité, les Européens ne s’étaient installés au Laikipia de façon définitive qu’après le départ des derniers Maasai expulsés en 1913. Les

91. Communications personnelles des membres d’Osiligi.

92. Dépêche datée du 23 juillet 2004. Le texte se poursuit en faisant référence plus généralement aux Maasai kenyans dans leur ensemble et prétend que tous les Maasai « ont donné leur avis ».

baux des colons furent ensuite étés prolongés à 999 ans, dans le cadre de l'Ordonnance des terres de la Couronne de 1915. Le mythe des baux a été repris par les journalistes, les propriétaires de ranch et d'autres. Le gouvernement kenyan et les archivistes d'Etat ont également commencé à parler à tort de baux et de dates d'expiration⁹³. La revendication d'Osiligi, selon laquelle les terres spoliées devaient automatiquement être restituées à leurs anciens propriétaires, à une date donnée, faisait écho aux positions exprimées par la délégation maasai à Londres en 1962⁹⁴. Osiligi ne dit rien à propos de la perte ou de la restitution de la vallée du Rift, un territoire bien plus large et de bien meilleure qualité. En revanche, Ntimama avait uniquement demandé la restitution du Rift, « oubliant » le Laikipia. L'ONG s'exprimait au nom « des fils et filles d'Olonana » qui ignoraient des sections comme Loitai dont les membres avaient suivi le frère d'Olonana, Senteu et sa famille, sans même parler de la duplicité d'Olonana⁹⁵. Une telle formulation faisait d'une déclaration pensée comme inclusive un argument d'exclusion interne. Une mise en garde adressée semble-t-il aux politiciens déclarait : « Prenons cette exigence de justice pour ce qu'elle est. Il est possible que des opportunistes se trompent sur nos intentions et attisent une campagne de haine raciale ou ethnique pour servir égoïstement leurs propres intérêts. À ceux-là, nous disons NON (...) ». Pour finir, la déclaration réitérait un vieux mythe : des événements planifiés pour le 15 août 2004 commémoreraient « les chefs et les dirigeants qui avaient été intimidés, torturés et tués par les autorités coloniales britanniques alors qu'ils défendaient leur terre natale ». Il est certain que des dirigeants tels qu'Ole Gilisho furent l'objet d'intimidations, mais aucun ne fut torturé ou assassiné.

Ntimama exigea dix milliards de shillings kenyans en compensation pour les territoires perdus, sans définir pour autant ces derniers. Keen s'exprima également publiquement, bien que tardivement, encourageant les Maasai à ignorer la propriété privée des terres mises en bail avant l'indépendance⁹⁶. Les activistes présentèrent un mémorandum de dix pages sur les « accords anglo-maasai » à l'ambassade britannique, au ministre de la Justice et à d'autres ministères du gouvernement kenyan.

93. L'idée des baux a sans cesse resurgi par la suite ; voir par exemple Ole Ndaskoi (2006).

94. Olonana le prophète fut probablement à l'origine de cette idée ; selon mes informateurs, il aurait prédit que les Britanniques quitteraient finalement l'Afrique Orientale ; cela ne valait donc pas la peine de les affronter car la terre leur serait bientôt rendue.

95. Il aurait demandé aux gouverneurs Hayes Sadler (en 1909) et Girouard (1910) de déplacer les Maasai du Laikipia vers la Réserve du Sud, afin qu'il puisse réaffirmer son autorité sur eux (Hughes, 2006 : chapitre 2).

96. « Ignore leases, Keen tells Masai », *East African Standard* du 30 août 2004, Nairobi.

Ce mémo minimisait la question des baux et du Laikipia, soulignait l'unité des communautés parlant le maa et le rôle clé de ces dernières dans l'élaboration du document, et donnèrent à chacun une leçon d'histoire qui commençait avec la révolution industrielle en Europe. Il demandait la restitution des territoires ainsi qu'une compensation des gouvernements kenyan et britannique « au nom de toutes les injustices historiques et contemporaines ». Ce mémo s'inspirait apparemment d'un article que Joseph Ole Simel avait présenté à un séminaire des Nations unies à Genève en 2003⁹⁷. La communauté réalisait finalement ce que Keen lui intimait de faire depuis longtemps : avancer sur ses deux jambes plutôt que sur une seule⁹⁸. Mais pour Osiligi, ce fut la fin. Le gouvernement fit interdire l'ONG et geler ses comptes bancaires, et redoutant leur arrestation, ses dirigeants auraient fui en Tanzanie. Il semble qu'elle se soit réenregistrée sous un autre nom. Un groupe de travail des communautés parlant le maa a depuis pris en charge les projets de poursuites judiciaires en vue d'obtenir des réparations foncières, mais celles-ci ne sont, semble-t-il, pas près d'aboutir.

Conclusion

Si les déplacements des Maasai ne s'étaient pas produits, la carte et l'histoire du Kenya en auraient été totalement changées – que ce soit au plan socioéconomique, politique, spatial et environnemental. En remplaçant les éleveurs noirs par des blancs dans la vallée du Rift et les hautes terres les plus productives et riches en ressources, les Britanniques ont confiné les communautés africaines – dont la propriété était collective – à la périphérie, et ont permis aux colons européens de créer un régime de gestion foncière individualisée organisé autour de la notion sacro-sainte des droits de propriété privée. L'origine ethnique de la majorité des propriétaires peut avoir changé, mais le système et les valeurs qui soutiennent ce régime foncier ont perduré jusqu'à ce jour. En outre, en

97. « Memorandum by the Maa-speaking communities in Kenya », 13 août 2004. Ole Simel, coordinateur national de l'ONG Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organization a présenté un article intitulé « The Anglo-Maasai Agreements/Treaties: A case of historical injustice and the dispossession of the Maasai » lors d'un séminaire organisé par les Nations Unies du 15 au 17 décembre 2003 à Genève. À consulter en ligne sous : www.unhcr.ch/indigenous/Simel-BP7.doc

98. Entretien avec Keen (Tiampati 2004). Il fait référence à la posture typique du berger maasai, debout sur une jambe et reposant l'autre jambe contre le genou opposé ; Hollis (1905 : 253).

cantonnant les Maasai dans des réserves et en dressant des barrières autour de celles-ci par le biais de traités qui comportaient la promesse de repousser les « étrangers », les Britanniques ont alimenté une obsession pour les frontières, la terre promise et l'exclusion. Une identité ethnique auparavant fluide s'est progressivement rigidifiée. Au moment de l'indépendance, une élite kikuyu hérita de ce territoire fissuré. Aux yeux des Maasai, à la première trahison (des Britanniques dans les années 1900) s'ajoute désormais une seconde : les promesses des traités furent annulées ; on les présenta sous une forme très édulcorée à la *Lancaster house* et Kenyatta – qui gardait en tête les « Hautes terres blanches » d'autrefois – assura, avec la complicité des Britanniques, que son peuple se contentait de « recoloniser » ces dernières. Quarante ans plus tard, en 2004, les invasions des ranchs des hautes terres furent largement interprétées comme « anti-blanches ». Plus probablement, à l'arrière-plan se dessinait la peur permanente d'être envahis par les Kikuyu et une amertume que les slogans des manifestants exprimaient bien cette année là : « Kenyatta a installé les Kikuyu ; Moi a installé les Kalenjin ; qui installera les Maasai ? »

En toute probabilité, une série d'échanges précoces entre Britanniques et Maasai ont incité les dirigeants Maasai à penser qu'ils passaient des pactes amicaux avec des collègues éleveurs qui pouvaient à certains moments encourager activement leurs vols de bétail, ou les tolérer à d'autres périodes. Ces pactes incluaient l'implication des Maasai dans les expéditions punitives contre d'autres « tribus » (1893-1905) – et ce rapprochement culmina avec l'affaire de Kedong, lorsque les administrateurs britanniques refusèrent de blâmer les guerriers maasai pour le massacre de centaines de commerçants côtiers, considérant qu'on les avait gravement provoqués (1895) ; le soutien des Britanniques à Olonana contre son frère Sendeu (à partir de 1894 environ) ; la prétendue fraternité de sang (date inconnue, probablement avant 1911) ; les alliances en temps de guerre (1914-18) qui incitèrent les administrateurs à fermer les yeux sur les attaques des guerriers en territoire allemand pour voler du bétail. Les deux accords (1904 et 1911) relevaient d'un autre ordre : indubitablement contraignants et unilatéraux, ils n'en étaient pas moins des contrats officiels entre « nations souveraines ». Aucune de ces transactions ne s'est pourtant muée en une relation équilibrée et durable de réciprocité, les stratégies d'échange coutumières se sont avérées sans valeur, et le cycle des accusations de trahison n'a pas cessé depuis – tant au sein, qu'à l'extérieur de la société maasai.

Plus généralement, l'attachement des Maasai à leur ancien territoire du nord reflète une nostalgie globale du passé, relative en particulier au bien-être et à l'hégémonie de la section des Purko sur les autres sections, après leur fuite du Laikipia au XIX^e siècle. Ces scissions ont

ré-émergé⁹⁹. Le dernier site des Purko à Entorror (Laikipia) a revêtu un statut de paradis perdu ; les informateurs le décrivent comme un endroit doux et sain, contrastant avec « l'amertume » du sud voué à la sécheresse et aux maladies. Des rescapés du Laikipia ont profité de l'anniversaire du premier accord et du déplacement pour revendiquer leurs anciens territoires et, ce faisant, leur splendeur passée. Il y avait de l'ironie dans le fait de voir les Purko, menés par Ntimama, soutenir publiquement leurs vieux ennemis. Entorror devient à la fois un lieu et un moment déterminant que les Maasai Purko et Laikipiak du XXI^e siècle veulent opposer au manque actuel d'harmonie et d'unité. Les conflits politiques contemporains pour la terre, les ressources et le pouvoir ne peuvent être saisis que dans ce contexte.

Traduit de l'anglais par Fadhila Idir Le Meur

Bibliographie

Pour les références des articles de presse, voir les notes de bas de page.

- ANDERSON, D.M. 2005, « “Yours in struggle for Majimbo”: Nationalism and the Party Politics of Decolonization in Kenya, 1955-64 », *Journal of Contemporary History* 40 (3) : 547-564.
- CAMPBELL, D. J., 1993, « Land as Ours, Land as Mine: Economic, Political and Ecological Marginalization in Kajiado District », in : Spear, T. & R. Waller (eds.) *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*, London, James Currey : 258-72.
- CRONK, L. 2002, « From true Dorobo to Mukogodo Maasai: Contested ethnicity in Kenya », *Ethnology* 41, (1) : 27-49.

99. Il est important de souligner que la grande réunion de Suswa en septembre 2004 pour discuter des questions foncières, aurait « ravivé les souvenirs amers du massacre et de la quasi-extirpation du clan Il-Laikipiak par d'autres clans de Narok et de Kajiado il y a plus d'un siècle ». La réunion a eu lieu sur le site des cérémonies religieuses qui s'y étaient déroulées après cette défaite. Ole Kaparo, alors porte-parole parlementaire, a critiqué le rassemblement en ces termes : « Il est possible que nous ayons été battus et presque décimés en 1895, mais cette fois-ci, nous ne sommes pas prêts à servir les stratégies sanglantes de Ntimama. Nous sommes un peu plus nombreux et ne sommes pas prêts à nous sacrifier de nouveau... Nous devons promettre que nul n'obtiendra le moindre arpent de quelque terre que ce soit à laquelle les Maasai du Laikipia pourraient accéder ». « Ntimama is inciting Maasai », *Nation*, Nairobi, 12 septembre.

- DAPASH, M. O. 1997, « The Future of the Maasai People and Wildlife », *Satya magazine* (décembre).
- 2001, « Maasai Autonomy and Sovereignty in Kenya and Tanzania », *Cultural Survival Quarterly* 25 (1) : 60-62.
- DENING, G., 1996, *Performances*, Chicago : University of Chicago Press.
- ENGLUND, H., & F. NYAMNJOH (eds.) 2004, *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London : Zed Books.
- GALATY, J. G. 1981, « Land and Livestock among Kenyan Maasai: Symbolic Perspectives on Pastoral Exchange, Social Change and Inequality », in : Galaty, J. G. & P. C. Saltzman (eds.) *Change and Development in Nomadic and Pastoral Societies*, Leiden, E. J. Brill : 68-88.
- 1994, « Rangeland Tenure and Pastoralism in Africa », in : Fratkin, E. M., Galvin, K. A. & E. A. Roth (eds.) *African Pastoralist Systems*, Boulder and London, Lynne Rienner Publishers : 185-204.
- 2002, « How Visual Figures Speak: Narrative Inventions of “The Pastoralist” in East Africa », *Visual Anthropology* 15 (juillet-décembre) : 347-367.
- HINDE, S. L. & H. 1901, *The Last of the Masai*, London : Heinemann.
- HOLLIS, A.C. 1905, *The Masai: Their Language and Folklore*, Oxford : Clarendon Press.
- HUGHES, L. 2002, *Moving the Maasai: A Colonial Misadventure*, Thèse de doctorat, University of Oxford (publié sous le meme titre chez Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2006).
- 2005, « Malice in Maasailand: The historical roots of current political struggles », *African Affairs* 104 : 207-224.
- 2008, « Mining the Maasai Reserve: The story of Magadi », *Journal of Eastern African Studies* 2 (1) : 134-164.
- HUMAN RIGHTS WATCH, 1993, *Divide and Rule: State-Sponsored Ethnic Violence in Kenya*.
- JACOBS, A. 1965, *The Traditional Political Organisation of the Pastoral Masai*, Thèse de doctorat, University of Oxford.
- 1965, *The Pastoral Masai of Kenya: A Report of Anthropological Field Research*, rapport non publié, Londres : British Ministry of Overseas Development.
- JOHNSTON, H. 1908, « The East African Problem », *The Nineteenth Century and After* 380 : 567-87.
- KAGWANJA, P. M. 2003, « Facing Mount Kenya or Facing Mecca? The Mungiki, Ethnic Violence and the Politics of the Moi Succession in Kenya, 1987-2002 », *African Affairs* 102 : 25-49.
- KANTAI, P. 2003, « A Deal in the Mara », *Ecoforum* 26 (1) (Nairobi), réédité avec les reactions des lecteurs in *Kwani?* 2 (Kwani Trust, Nairobi, 2004).

- 2005, *In the Grip of the Vampire State: Maasai land struggles in Kenyan politics*, Reuters Foundation Paper No. 250 (Green College, University of Oxford).
- KEIWUA, M. O. n. d., « Maasai Land: Parts 1-3 », article non date consultable sur www.whoseland.com
- KENYA CONSTITUTIONAL CONFERENCE 1962, registers CO822/2000, CO822/3048, National Archives (NA), London.
- KENYA LAND ALLIANCE 2004, « The National Land Policy in Kenya: Addressing Historical Injustices », consulté en ligne.
- KENYA LAND COMMISSION EVIDENCE 1934, Vol. 2, London : HMSO.
- KIMPEI, M. O. & J. G. GALATY 1999, « Maasai Land, Law, and Dispossession », *Cultural Survival Quarterly* 22 (4), consulté en ligne.
- KING, K. 1971, « The Kenya Maasai and the protest phenomenon », *Journal of African History* 12 (1) : 117-137.
- KIPURI, N. n. d., « Indigenous Peoples in Kenya – an Overview », consultable sur www.whoseland.com
- KULUNDU, H. n. d., « Historical background to law review squabbles », consultable sur www.kenyanews.com/exp24/sto_9.html
- LEYS, N. 1924, *Kenya*, London : Hogarth Press.
- LEWIS, E.A. 1932, 1934, « A study of the ticks in Kenya Colony », Parts 1-3, *Department of Agriculture Bulletins* 17 (1931), 6 (1932), 7 (1934), Nairobi : Government Printer.
- 1934, « Tsetse flies in the Masai Reserve », *Bulletin of Entomological Research* 25 (1) (Nairobi) : 439-55.
- 1937, « Tsetse flies in the Ol Orokuti area of the Masai Reserve », *Bulletin of Entomological Research* 28 (1) (Nairobi) : 395-402.
- LONSDALE, J. 1992, « The Moral Economy of Mau Mau: The Problem », « The Moral Economy of Mau Mau: Wealth, Poverty and Civic Virtue in Kikuyu Political Thought », in : Berman, B. & J. Lonsdale, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa*, livre 2 : *Violence and Ethnicity*, Oxford, James Currey : 265-504.
- 1992, « The Conquest State of Kenya 1895-1905 », in : Berman, B. & J. Lonsdale, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa*, livre 1 : *State and Class*, Oxford, James Currey : 13-44.
- LOW, D. A. 1965, « British East Africa: The Establishment of British Rule, 1895-1912 », in : Harlow, V. & E.M. Chilver (eds.) *History of East Africa*, vol. 2, Oxford and London, Oxford University Press : 1-56.
- MATTER, S. 2003, *Territoriality and Property: Indigenous vs. Individual Rights in Kenyan Maasailand*, Papier non publié communiqué par l'auteur.
- MOL, F. (Père) 1996, *Maasai Language and Culture Dictionary*, Maasai Centre Lemek, Limuru : Kolbe Press.

- NDASKOI, N. O. 2006, « The Roots [sic] Causes of the Maasai Predicament », *Fourth World Journal* 7 (1), consulté en ligne sur www.cwis.org
- NDUNGU REPORT 2004, *The Report of the Commission of Inquiry into the Illegal/Irregular Allocation of Public Land*, Nairobi : Government Printer.
- NTIMAMA, W. O. 1994, « The Maasai Dilemma », *Cultural Survival Quarterly* 18 (1) : 58-59.
- RUTTEN, M. 1992, *Selling Wealth to Buy Poverty: The Process of the Individualization of Landownership among the Maasai Pastoralists of Kajiado District, Kenya, 1890-1990*, Saarbrücken-Fort Lauderdale : Verlag Breitenbach Publishers .
- 2001, « The Kenya 1997 General Elections in Maasailand: Of “Sons” and “Puppets” and How KANU Defeated Itself », in : Rutten, M., Mazrui, A., & F. Grignon (eds.) *Out for the Count: The 1997 General Elections and Prospects for Democracy in Kenya*, Kampala, Fountain Publishers : 405-440.
- SANDFORD, G. R. 1919, *An Administrative and Political History of the Masai Reserve*, London : Waterlow & Sons.
- SANKAN, S. S. O. 1971, *The Masai*, Nairobi : East African Literature Bureau.
- SIMEL, J. O. 2003, *The Anglo-Maasai Agreements/Treaties: A case of historical injustice and the dispossession of the Maasai*, manuscript consulté sur www.unhchr.ch/indigenous/Simel-BP7.doc
- SIMOO (Simba Maasai Outreach Organization) 2003, *Concept Paper for the Facilitation of Activities towards Institution of the Maasai Case*, papier non publié.
- SINDIGA, I. 1984, « Land and Population Problems in Kajiado and Narok, Kenya », *African Studies Review* 27 (1) : 23-39.
- SOBANIA, N. 1993, « Defeat and Dispersal: The Laikipiak and their neighbours at the end of the nineteenth century », in : Spear, T. & R. Waller (eds.) *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*, London, James Currey : 105-19.
- SORRENSON, M. P. K. 1965, « Land Policy in Kenya, 1895-1945 », Appendix 1 in Vincent Harlow and E. M. Chilver (eds.) *History of East Africa*, Vol. 2, Oxford-London, Oxford University Press : 672-689.
- SPEAR, T. & R. WALLER (eds) 1993, *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*, London : James Currey.
- SPENCER, P. 1988, *The Maasai of Matapato: A Study of Rituals of Rebellion*, Manchester : Manchester University Press.
- 1993, « Becoming Maasai, Being in Time », in : Spear, T. & R. Waller (eds.) *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*, London, James Currey : 140-156.

- TAYLOR, C. 1992, « Politics of Recognition », in : Gutmann, A. (ed.) *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Princeton , Princeton University Press : 25-74.
- THOMPSON, J. 2002, *Taking Responsibility for the Past: Reparation and Historical Justice*. Cambridge : Polity Press.
- TIDRICK, K. 1990, *Empire and the English Character*, London : I.B. Tauris.
- WALLER, R. 1976, « The Maasai and the British 1895-1905: The origins of an alliance », *Journal of African History* 17 (4) : 529-553.
- 1988, « Emutai: Crisis and response in Maasailand, 1883-1902 », in : Johnson, D. H. & D. M. Anderson (eds.) *The Ecology of Survival*, Boulder, CO, Westview Press : 73-113.
- 1993, « Acceptees and Aliens: Kikuyu settlement in Maasailand », in : Spear, T. & R. Waller (eds.) *Being Maasai: Ethnicity and Identity in East Africa*, London, James Currey : 226-57.
- WERE G. S. (ed.) 1987, *Kajiado District Socio-Cultural Profile*, University of Nairobi.
- ZAAL, F. and T. DIETZ 1999, « Of Markets, Meat, Maize and Milk: Pastoral Commoditization in Kenya », in : Anderson, D. M. & V. Broch-Due (eds.) *The Poor are Not Us: Poverty and Pastoralism in Eastern Africa*, Oxford, James Currey : 163-198.